

AGENCE
DE L'EAU
RHIN-
MEUSE

rapport
d'activité
2015



2015



Marc HOELTZEL

Directeur général
de l'agence de l'eau
Rhin-Meuse

L'année 2015 a été dense pour les instances de bassin avec l'adoption, en octobre, des documents de planification en matière de gestion des eaux et des risques d'inondation. Quelques semaines plus tard, la conférence internationale sur le climat (COP 21) qui s'est tenue en France a réservé une séquence contractuelle inédite et spécifique, dédiée à la politique de l'eau, entérinant ainsi le lien entre les grands équilibres écologiques de la planète et redonnant une place encore plus centrale aux enjeux liés à la préservation des ressources en eau. Cette ouverture aux préoccupations climatiques avait d'ailleurs été initiée dans le cadre du plan de gestion des eaux des bassins du Rhin et de la Meuse, démontrant le rôle souvent préfigurateur de ce bassin transfrontalier.

L'adoption du programme d'intervention pour l'agence de l'eau a été conduite en parallèle de ces nouvelles orientations politiques. Recentrée sur les priorités mises en exergue par le plan de gestion, la révision du 10^{ème} programme se fonde sur un rééquilibrage des contributions mais surtout sur une priorisation accentuée des aides avec un renforcement des actions en faveur de la résorption des pollutions diffuses et de la préservation des ressources naturelles. Le plan de gestion des eaux a confirmé, en effet, la pertinence de ce cap, poursuivi par les instances de bassin Rhin-Meuse.

Ce rapport d'activité illustre ainsi un certain nombre d'avancées significatives en 2015 en matière de réduction des flux polluants, de réduction des substances dangereuses, de préservation des écosystèmes aquatiques, malgré des signes d'essoufflement des investissements liés au contexte économique.

C'est pourquoi dès le premier semestre 2016, le 10^{ème} programme d'intervention a été amendé afin d'accroître l'attractivité des aides. Ce nouveau cadre de travail devrait permettre de faire émerger encore davantage de travaux prioritaires mais aussi de concrétiser les appels à projets initiés par l'agence de l'eau dans des domaines nouveaux tels que l'adaptation au changement climatique ou les filières agricoles en anticipation de nouvelles modalités d'aides. Ces approches prospectives viendront alimenter les réflexions des instances de bassin notamment celles faisant suite à la loi sur la biodiversité - en cours d'examen devant les assemblées - ou celles portant sur la gouvernance des collectivités locales, consécutives à la loi Notre de 2015 et à la loi Maptam ou plus largement à la réforme territoriale. Ces évolutions institutionnelles conditionneront dans la durée les relations entre l'agence de l'eau et ses partenaires. Elles constituent un enjeu central pour l'établissement, légitimant par ailleurs l'élargissement de son spectre d'intervention en lien avec les politiques d'aménagement du territoire.

Forte des compétences et de l'engagement de l'ensemble de ses agents, l'agence de l'eau Rhin-Meuse investira, avec détermination et enthousiasme, ces différentes pistes de réflexion et ces thématiques d'avenir qui trouvent d'ores et déjà écho au fil des pages de ce rapport d'activité.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Hoeltzel'.



LE BASSIN RHIN-MEUSE

2 bassins versants (partie française) :
celui du Rhin, 24 000 km² (avec son
affluent principal, la Moselle) et celui de
la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus
transfrontalier des bassins français :
4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne,
Luxembourg, Belgique).

2 districts hydrographiques
internationaux :
le district Rhin (9 pays concernés)
et le district Meuse (5 pays concernés).

Le bassin s'étend sur 32 000 km²
(6% du territoire national métropolitain)
et compte 4,3 millions d'habitants,
8 départements et 3 277 communes.

L'AGENCE DE L'EAU

L'agence de l'eau, établissement
public du ministère en charge du
développement durable, a pour mission
la reconquête et la préservation du
bon état de toutes les eaux naturelles
(rivières, nappes, zones humides...)
et la lutte contre les pollutions de
toute origine.

A cet effet, elle met en œuvre, dans le
cadre de la politique nationale de l'eau
et de l'Union européenne, la stratégie
du comité de bassin, instance
délibérante des acteurs de l'eau du
territoire du grand bassin versant
hydrographique.

Pour ce faire, elle finance des projets
territoriaux ciblés, développe la
planification, exploite des données
pour évaluer l'état des eaux, organise
la participation et l'information
des acteurs et du public, soutient
la coopération humaine et
transfrontalière. Chaque habitant
et usager économique du bassin
Rhin-Meuse contribue à ce programme
par le biais de redevances versées à
l'agence de l'eau.

SOMMAIRE

6

Gouvernance, planification



12

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention



24

Actions internationales pour les fleuves Rhin et Meuse



28

Redevances



32

Connaissance



36

Informier et sensibiliser le public et les acteurs



40

Ressources humaines et fonctionnement de l'établissement



44

Bilan financier



48

Indicateurs 2015 du contrat d'objectifs et de performance



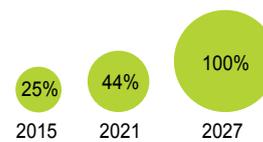
GOUVERNANCE ET PLANIFICATION

La mise à jour du plan de gestion des eaux et le programme révisé d'intervention de l'agence de l'eau ont été adoptés par les instances de bassin en 2015 après un processus de concertation et de consultation.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ DE LA MISE A JOUR DES PLANS DE GESTION DES EAUX POUR LE RHIN ET LA MEUSE

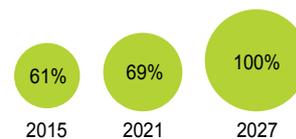
Le 13 octobre 2015, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté les plans de gestion des eaux pour le Rhin et la Meuse pour les années 2016 à 2021. Ce vote, à l'unanimité, est venu parachever un processus de mise à jour et de concertation très large, initié dès 2013, et qui a impliqué le public et les acteurs institutionnels auxquels les avant-projets ont été soumis (lire par ailleurs). **Ce vote entérine les objectifs environnementaux assignés aux cours d'eau et aux eaux souterraines** et identifie les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée (en qualité et quantité) et durable des ressources en eau et des milieux aquatiques. Les évolutions puis les amendements apportés à ces documents de planification, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2016, ont permis de **mieux prendre en compte de nouveaux enjeux** (adaptation au changement climatique qui devient un thème transversal, prévention des risques d'inondation, déchets flottants...), de **renforcer certaines dispositions** (protection des zones humides, protection des aires d'alimentation en eau des captages...) et d'en actualiser d'autres au regard de l'évolution des connaissances.

De manière indissociable des plans de gestion, **le Comité de bassin a émis un avis favorable sur les programmes de mesures** qui identifient, par grande famille, les actions à mettre en œuvre pour respecter les objectifs environnementaux. Les programmes de mesures 2016-2021 s'élèvent à 1,7 milliard d'euros soit 68 euros/habitant du bassin Rhin-Meuse (même ordre de grandeur que le précédent plan de gestion).



Bon état : les objectifs environnementaux pour les cours d'eau

Le plan de gestion des eaux du bassin Rhin-Meuse fixe un objectif de 44% des cours d'eau en bon état écologique d'ici 2021, soit 19% supplémentaire par rapport à 2015.



Bon état : les objectifs environnementaux pour les eaux souterraines

Qui a répondu à la consultation du public ?

ÂGE	CONSULTATION
MOINS DE 25 ANS	8%
25 - 34 ANS	17%
35 - 49 ANS	29%
50 - 64 ANS	31%
65 ANS ET PLUS	15%

D'une durée de 6 mois, la consultation du public a mobilisé 56% d'hommes et 44% de femmes. Les réponses par internet (55%) ont devancé les réponses adressées via le questionnaire papier (45%) largement relayé par les associations.



Le plan de gestion des risques d'inondation 2016-2021 comprend 5 objectifs dont l'aménagement durable des territoires.

/ PLUS DE 3 000 AVIS RECUEILLIS ET ANALYSÉS

Conformément aux dispositions réglementaires, les projets de plans de gestion des eaux ont été soumis à l'avis du public et des acteurs institutionnels du 19 décembre 2014 au 19 juin 2015, ainsi qu'aux autorités internationales compétentes, concernées par les bassins hydrographiques du Rhin et de la Meuse.

Pour la première fois, cette consultation était concomitante avec celle relative aux plans de gestion des risques d'inondation. Au terme de cette consultation, 2 000 contributions du public ont été reçues. Les partenariats avec le monde associatif (11 au total) ont permis de démultiplier la sensibilisation et le porté à connaissance à travers une diversité de manifestations. **Les résultats** de cette consultation du public **ont conforté les orientations générales** des plans de gestion des eaux.

Pour les acteurs institutionnels que le Comité de bassin a souhaité consulter de manière élargie, **350 avis ont été reçus** représentant **près de 1 000 remarques**. Ils ont porté principalement sur les aspects économiques, les modes de financement, la portée juridique des documents...

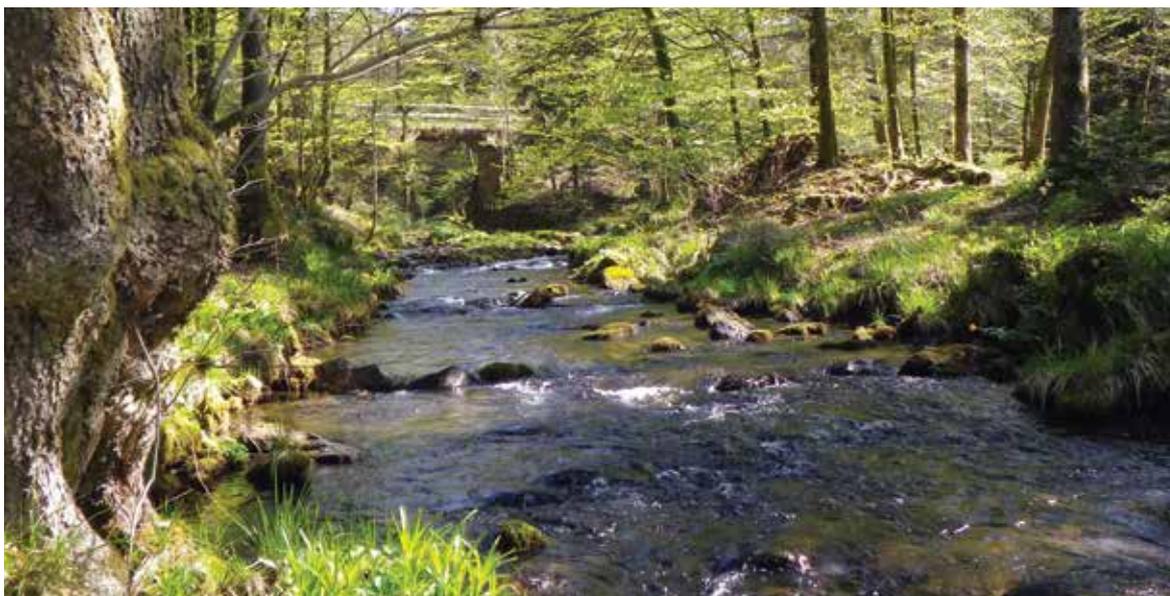
Ces avis ont été analysés dans leur intégralité, notamment dans le cadre de groupes de travail pluridisciplinaires issus du Comité de bassin. Cela a conduit le Comité de bassin avant adoption à amender les documents : abrogation de 2 dispositions, création de 7 nouvelles dispositions, modification de 65 d'entre elles...

/ PLAN DE GESTION DES EAUX ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ce thème fait désormais partie intégrante des plans de gestion des eaux. Cette prise en compte se traduit en particulier par l'identification de cibles prioritaires pour lesquelles des réflexions et des actions seront à engager au regard de la modification du régime des eaux et du risque de pénurie d'alimentation (desserte en eau potable des agglomérations de Metz et Nancy, refroidissement de la centrale de Chooz et alimentation en eau potable en Belgique et Pays-Bas, irrigation dans le piémont alsacien...). Par ailleurs, les plans de gestion des eaux ont renforcé des dispositions existantes ou en a intégré de nouvelles, à la fois pour économiser l'eau ou pour mieux la gérer.

/ LE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION ÉGALEMENT VALIDÉ

Co-élaboré par le préfet coordonnateur et le Comité de bassin, le plan de gestion des risques d'inondation a été validé à l'automne 2015. Il comprend une synthèse des stratégies locales de gestion du risque d'inondation pour chaque territoire identifié à risque important, au nombre de 12 sur le bassin Rhin-Meuse.



Priorisation accentuée des aides de l'agence de l'eau en appui notamment des plans d'actions opérationnels départementaux qui garantissent la convergence avec l'action de l'État.

RÉVISION ADOPTÉE DU PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU

Le Comité de bassin et le Conseil d'administration ont adopté à l'unanimité le programme d'intervention révisé pour les années 2016-2018. Cette actualisation a permis de prendre en compte les évolutions apportées aux plans de gestion des eaux (lire par ailleurs), les priorités nationales et intégrer de nouveaux dispositifs législatifs.

10 inflexions majeures ont été apportées, au premier rang desquelles figure **le rééquilibrage des contributions financières** entre les différents usagers pour diminuer en particulier la contribution des ménages et mieux prendre en compte le principe "pollueur-payeur". Ainsi les taux pour les usagers "domestiques" ont été révisés à la baisse, soit moins 6 centimes d'euros en moyenne. Cette révision a également porté sur **la mise en place de conditions d'aides plus incitatives au regard des priorités** (assainissement en milieu rural, adaptation au changement climatique, reconquête des captages d'eau potable, restauration des milieux aquatiques...). Les expressions consensuelles du Comité de bassin et du Conseil d'administration traduisent la volonté réaffirmée de positionner l'établissement de manière volontariste sur des enjeux environnementaux lisibles tout en renforçant le soutien aux maîtres d'ouvrage, soit une double dimension environnementale et économique.



—
MOINS
6 CENTIMES / M³
en moyenne sur la facture d'eau

LE COMITÉ DE BASSIN



Comité de bassin Rhin-Meuse
(100 membres) :

40 collectivités
40 usagers (industriels, agriculteurs,
pêcheurs, associations)
20 représentants de l'État



Dans le cadre de la COP 21, le président du Comité de bassin, Claude Gaillard a signé le "Pacte de Paris" mobilisant près de 300 organisations du monde entier sur les enjeux liés à la maîtrise des ressources en eau.

Composé de 100 membres, le Comité de bassin est le parlement de l'eau du bassin Rhin-Meuse. Il s'est réuni à 4 reprises en séance plénière en 2015.

Le Comité de bassin dans sa séance du 13 octobre 2015, à l'issue de la consultation du public et des acteurs institutionnels (lire par ailleurs), a adopté la mise à jour des plans de gestion des eaux du Rhin et de la Meuse, dont l'élaboration lui incombe.



De gauche à droite : Marc Hoeltzel, directeur général de l'agence de l'eau, Claude Gaillard, président du Comité de bassin, Emmanuelle Gay, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Guy Fradin, président du Conseil d'administration, Véronique Perrier, commissaire du gouvernement.

C'est dans le cadre de la mise à jour de ce document définissant la politique de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse que le Comité de bassin a poursuivi ses **investigations relatives à la réduction des chlorures dans la Moselle**. Écartant le projet de déport possible des rejets de chlorures vers le Rhin ou la Moselle aval pour des raisons socio-économiques, le Comité de bassin a néanmoins souhaité poursuivre des études à moyen terme de réduction de rejets à la source. Il a instauré par ailleurs, un groupe de travail chargé de faire des propositions pour la mise en œuvre d'un schéma d'alimentation en eau potable des collectivités concernées par la problématique des chlorures.

Le Comité de bassin a par donné **un avis conforme** sur le document relatif au **10^{ème} programme révisé** de l'agence de l'eau pour les années 2016-2018 (lire par ailleurs).

Le Comité de bassin a réaffirmé la nécessité d'associer et de mobiliser les acteurs au plus près des territoires pour atteindre les objectifs fixés. C'est pourquoi il a souhaité renforcer, entre autres, l'association des structures porteuses de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE, 11 sur le bassin Rhin-Meuse) à ses travaux et à l'élaboration des plans d'actions territoriaux. Ces plans déclinent à l'échelle départementale des actions à réaliser pour améliorer la qualité des ressources en eau dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau. Ils sont établis sous la responsabilité des préfets et en partenariat avec une diversité de services et d'acteurs.



COMITÉ DE BASSIN

Les procès-verbaux
et délibérations sont accessibles
au public sur www.eau-rhin-meuse.fr
Rubrique le Comité de bassin



En adoptant la révision du 10^{ème} Programme d'action de l'agence de l'eau, les instances de bassin (Comité et Conseil d'administration) ont souhaité accroître la capacité d'investissement des maîtres d'ouvrage.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Présidé par Guy Fradin, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, **le Conseil d'administration** s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2015. **L'essentiel de ses travaux a porté sur la révision du 10^{ème} programme d'intervention** de l'agence de l'eau afin de proposer des inflexions qui facilitent la mise en œuvre de projets en faveur de la protection des ressources en eau et qui permettent un **accroissement de la capacité d'investissement** notamment des collectivités (lire par ailleurs).

A la suite du rapport et des recommandations de la **Cour des Comptes**, le Conseil d'administration a adopté un **plan de progrès** qui porte plus particulièrement **sur le renforcement des méthodologies de contrôle** (redevance, aides à l'investissement) et sur la sélectivité des aides. Le Conseil d'administration assurera un suivi de ce plan.

En 2015 et pour la première fois, le **Conseil d'administration a approuvé 4 appels à projets** portant sur la protection des captages d'eau potable dégradés, la gestion intégrée des eaux pluviales, la réduction des fuites et sur la thématique "eau et énergie" en partenariat avec l'Ademe. En proposant cette démarche, le Conseil d'administration a souhaité favoriser l'émergence de solutions innovantes, pouvant servir d'exemple.

Le Conseil d'administration a adopté le budget 2016 de l'établissement selon les modalités du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable. Il a pour ambition de garantir la sincérité des comptes de l'État et des établissements publics, et d'assurer une programmation efficiente de leurs activités. Cette adoption s'est accompagnée d'un vœu portant sur la défense des moyens en personnel de l'agence de l'eau au regard des enjeux importants fixés par la Directive cadre sur l'eau.

Pour sa part, **la Commission des aides financières a examiné en 2015 près de 370 dossiers de financement** préparés par les services de l'agence de l'eau. Ces projets concourent à la mise en œuvre des priorités d'action pour la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques.



Conseil d'administration

Le Président
 + 22 administrateurs désignés par et parmi les membres du Comité de bassin (11 collectivités, 11 usagers)
 + État, 11 représentants
 + 1 représentant du personnel



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les procès-verbaux et délibérations sont accessibles au public sur www.eau-rhin-meuse.fr
 Rubrique l'agence de l'eau



PILOTAGE ET
MISE EN ŒUVRE
DES POLITIQUES
D'INTERVENTION

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2015)



Malmenée pendant des années, la Rosselle retrouve un aspect et un fonctionnement naturel.

RESTAURER LA BIODIVERSITÉ

/ COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES, RÉALISER ET ÉVALUER

279 dossiers en faveur de la protection des cours d'eau et des milieux aquatiques ont été soutenus par l'agence de l'eau en 2015. **224 kilomètres supplémentaires de cours d'eau ont été restaurés et 800 kilomètres étudiés.** En complément et pour évaluer l'impact de ces travaux de restauration sur la qualité du cours d'eau, certains ont fait l'objet de suivis écologiques par l'agence de l'eau et différents partenaires. Les premiers résultats montrent des améliorations sensibles avec notamment un retour spontané d'espèces animales et végétales typiques des cours d'eau restaurés.

Ça se passe sur le bassin Rhin-Meuse avec le soutien de l'agence de l'eau

→ La Rosselle à Saint-Avoid (57) a été complètement malmenée dans les années 60 pour des besoins liés à l'urbanisation : rectification, remblais, canalisation et même couverture. Le syndicat intercommunal pour l'entretien et l'aménagement de la Rosselle a conduit, depuis plusieurs années, des travaux de renaturation du cours d'eau. En 2015, c'est un tronçon intégralement recouvert de 300 mètres qui a été restauré permettant à la rivière de se retrouver à ciel ouvert avec un écoulement naturel, d'améliorer sa diversité écologique et de reconnecter les zones humides lors des périodes d'inondation.

→ Le parc naturel des Vosges du Nord est engagé depuis plusieurs années sur des actions d'animation sur la thématique des cours d'eau et des zones humides de son secteur. Son territoire accueille cinq sites Natura 2 000 totalisant 440 kilomètres de cours d'eau et 5 000 hectares de zones humides. Suivi scientifique, accompagnement pédagogique, appui aux collectivités pour la mise en œuvre de travaux, sensibilisation du grand public sont quelques-unes de ses actions.



Le parc naturel des Vosges du Nord accompagne les collectivités du secteur dans la définition et la mise en œuvre du programme de restauration des zones humides et cours d'eau.

—
**Ça se passe sur le bassin
 Rhin-Meuse avec le soutien
 de l'agence de l'eau**

→ L'établissement public foncier de Lorraine a fait l'acquisition de 67 hectares de zones humides dans le vallon du Bosmard à Lamorville et Chaillon (55). Leur gestion a été confiée au conservatoire des espaces naturels de Lorraine via un bail emphytéotique de 99 ans. Ce projet permet la préservation pérenne du site et participe à l'atteinte du bon état de la Creüe. Les anciennes prairies pourront retrouver une vocation agricole compatible avec les enjeux écologiques identifiés sur le cours d'eau et les zones humides attenantes.

→ La communauté de communes Terre de Granite (88) s'est lancée dans un programme global et ambitieux de restauration de la Moselotte et de ses affluents sur 5 ans. Ce programme permettra l'effacement ou l'aménagement d'une vingtaine d'ouvrages. C'est un programme sans précédent qui vient en complément d'actions de renaturation de traversées urbaines sur ce secteur.

→ Le rétablissement de la continuité écologique sur le Rhin se poursuit. Sur les 10 centrales hydro-électriques présentes entre Iffesheim et Kembs, 2 sont en cours d'équipement de passe à poissons (Strasbourg et Gertsheim). Sur 3 autres plus en amont, des études sont en cours pour examiner la faisabilité d'une passe à bassins mobile, transitoire et expérimentale.



La passe à poissons de Strasbourg sera mise en service en 2016.



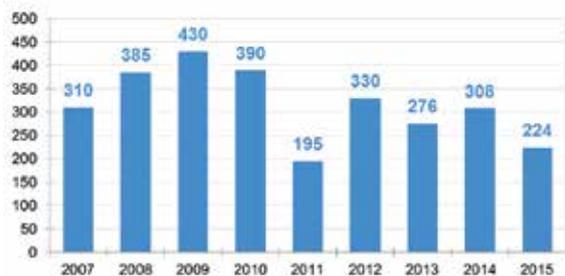
Des partenaires engagés sur le long terme pour la protection des zones humides.

/ DES PROJETS MODESTES MAIS NOMBREUX POUR LES ZONES HUMIDES

156 hectares supplémentaires de zones humides ont été protégés en 2015 par le biais de l'acquisition foncière. Si ce résultat est analogue à l'année 2014, le nombre de dossiers aidés est quant à lui en hausse (+30 dossiers). Les projets soutenus bénéficient de partenaires engagés sur le long terme. A noter également que 36 000 hectares de zones humides ont fait l'objet en 2015 d'études techniques préalables à la démarche de protection représentant autant d'opportunités d'intervention pour les années à venir.

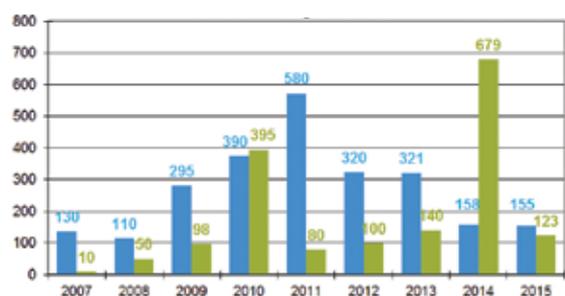
/ CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE, DES COMPROMIS ENTRE SUPPRESSION D'OUVRAGES ET PASSES À POISSONS

En 2015, 22 ouvrages (étangs, seuils, barrages) ont été supprimés et 21 équipés de dispositifs de franchissement piscicole (passes à poissons). Si la suppression d'ouvrage, option la plus efficace pour l'atteinte du bon état des rivières, reste parfois difficile à accepter sur un territoire, des solutions techniques telles que les passes à poissons permettant de restaurer les migrations piscicoles peuvent être envisagées.



Nombre de kilomètres de cours d'eau restaurés avec l'aide de l'agence de l'eau (source AERM)

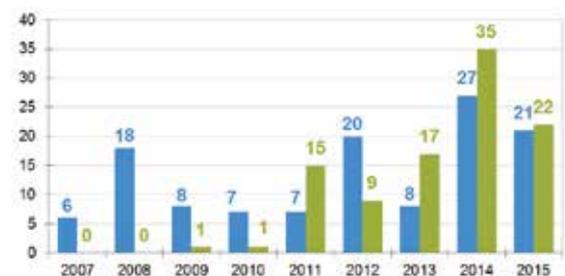
2 848 KM
de cours d'eau restaurés depuis 2007



Surfaces de zones humides protégées et restaurées avec l'aide de l'agence de l'eau (source AERM)

4 134 HA
de zones humides préservés et restaurés depuis 2007

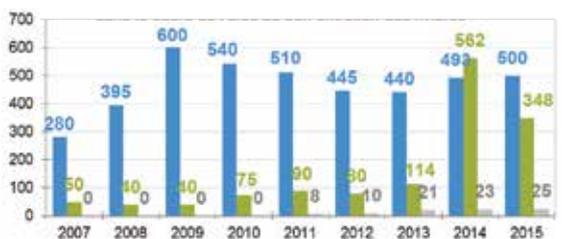
■ Hectares protégés ■ Hectares restaurés



Nombre d'ouvrages équipés ou effacés avec l'aide de l'agence de l'eau (source AERM)

222 OUVRAGES
équipés ou effacés depuis 2007

■ Ouvrages équipés ■ Ouvrages effacés



Linéaires de cours d'eau, surfaces de zones humides et nombres de passes à poissons entretenus dans le cadre de l'aide au bon entretien des rivières (source AERM)

■ Kilomètres entretenus
■ Hectares entretenus
■ Passes à poissons entretenues

PROTÉGER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

—
Ça se passe sur le bassin
Rhin-Meuse avec le soutien
de l'agence de l'eau

→ Depuis une dizaine d'années, le syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle (SDEA) mène des actions de lutte contre les pollutions diffuses agricoles qui ont pour objectif de contribuer au changement de pratiques de tous les acteurs concernés (agriculteurs, collectivités, jardiniers amateurs) afin de reconquérir la qualité de l'eau des captages dont il a la charge. En complément de ces actions, le SDEA a décidé de mettre en œuvre un outil plus pérenne, l'animation foncière. Cette animation vise, en partenariat avec la chambre régionale d'agriculture et les différents acteurs locaux, à orienter l'utilisation des sols vers des pratiques préservant l'eau sur les aires d'alimentation des captages.

→ Avec pour objectif d'accélérer l'avancement des procédures de protection des captages prioritaires de Lorraine en lien étroit avec l'agence régionale de santé, un marché a été confié à un bureau d'études pour une durée de 4 ans. Depuis fin 2013, plus de 240 captages ont déjà été pris en charge grâce à ce marché dont 80 dossiers prioritaires répartis sur les 4 départements lorrains. En 2015, une dizaine de dossiers sont arrivés au terme de la procédure et sont sur le point d'être protégés par un arrêté de DUP.



111 collectivités ont participé aux formations pour un service d'eau potable de qualité.

/ CAPTAGES PRIORITAIRES, UNE DYNAMIQUE DE PROGRÈS EN ROUTE

En 2015, **50 captages prioritaires**, sur les 79 identifiés dans le plan de gestion des eaux bénéficient d'un programme d'actions. Ces programmes définissent les actions à mettre en œuvre sur les aires d'alimentation des captages pour reconquérir leur qualité dégradée par des pollutions d'origine agricole. Les mesures proposées très localement et individuellement aux agriculteurs (désherbage mécanique par exemple), se voient complétées par des mesures plus globales, à l'échelle de territoires grâce à **la mobilisation de nouveaux outils proposés au 10^e programme** (gestion du foncier, recherche de nouvelles filières agricoles ou valorisation de l'herbe). Ces nouvelles actions ont été confortées par l'appel à projet "collectivités et captages" lancé en 2015.

— ZOOM

APPEL À PROJETS "COLLECTIVITÉS ET CAPTAGES"

Un appel à projets a été lancé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour faire émerger des projets innovants sur la protection des aires d'alimentation en eau de captages. 12 projets (sur 14 reçus) ont été approuvés par la Commission des aides financières qui a décidé, conformément au règlement, de leur appliquer le régime dérogatoire d'aide à hauteur de 100%, pour un montant global prévisionnel d'aides d'1,3 million d'euros. Pour mobiliser les collectivités sur cet enjeu, l'agence de l'eau a également organisé le 7 avril 2015 une journée technique rassemblant 130 personnes.

/ 75 CAPTAGES SUPPLÉMENTAIRES DOTÉS D'UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

85% des 3 772 captages sont couverts par une déclaration d'utilité publique (DUP) sur le bassin Rhin-Meuse à fin 2015. En particulier, près d'un tiers des captages prioritaires bénéficient d'une DUP.

— ZOOM

DES FORMATIONS À DESTINATION DES EXPLOITANTS DE SERVICES D'EAU POTABLE

L'agence de l'eau, l'agence régionale de santé et le centre national de la fonction publique territoriale ont décidé de s'associer afin de mettre en œuvre une action commune de formation à destination des exploitants de services d'eau potable. Les campagnes de formation ont démarré en 2015 auprès de 261 collectivités ciblées sur l'ouest du bassin Rhin-Meuse, dans un premier temps. Elle vise à sensibiliser et former les élus et agents techniques en charge d'un service d'eau potable sur la nécessité de délivrer une eau de bonne qualité bactériologique et plus généralement sur la bonne gestion du système d'alimentation en eau potable. En 2015, 111 collectivités ont participé à cette formation, soit 43% des 261 collectivités invitées. L'action se poursuit en 2016 sur l'est du bassin Rhin-Meuse.



La lutte contre les fuites, un enjeu prioritaire pour économiser la ressource en eau.

ÉCONOMISER LA RESSOURCE EN EAU

/ INCITER À UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE SON RÉSEAU D'EAU POTABLE

En 2015, l'agence de l'eau a financé **100 opérations** visant à une utilisation raisonnée et optimisée des ressources en eau, soit **deux fois plus qu'en 2014**. Ces projets concernent l'élaboration des descriptifs détaillés des réseaux (conformément à la réglementation Grenelle), la mise en place de compteurs et autres équipements visant à améliorer la connaissance et maîtriser les performances des réseaux et des travaux d'amélioration de leurs rendements.

Sur le volet sécurisation de l'alimentation en eau potable, 26 projets ont été aidés, dont deux de plus de 20 millions d'euros concernant la Communauté urbaine du Grand Nancy (54) et l'Eurométropole de Strasbourg (67).

Par ailleurs, l'agence de l'eau a poursuivi la sensibilisation des collectivités notamment dans le cadre de la majoration de la redevance de prélèvement dans le cas de rendement insuffisant des réseaux d'eau potable (lire par ailleurs).

—
 Ça se passe sur le bassin Rhin-Meuse avec le soutien de l'agence de l'eau

→ La communauté urbaine du Grand Nancy (54) puise son eau potable dans une source unique et superficielle : la Moselle. La collectivité a souhaité sécuriser son approvisionnement avec la construction d'un réservoir d'une capacité de 30 000 m³. D'un investissement total de 25 millions d'euros, le nouveau réservoir du parc Richard Pouille garantira 12 heures d'alimentation en autonomie, contre 3 actuellement. Le chantier a été lancé fin mars 2016.

RÉDUIRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES

—
 Ça se passe sur le bassin Rhin-Meuse avec le soutien de l'agence de l'eau

→ La commune de Ventron (88), village montagnard des Vosges, compte 900 habitants et connaît de fortes variations saisonnières. Avec une station d'épuration vieillissante, la commune a souhaité mettre en place un projet global d'assainissement optimisé sur le plan économique. La commune a mis en conformité son assainissement collectif, avec la construction d'une station d'épuration, et a donné une place plus large à l'assainissement non collectif avec la réhabilitation de 28 installations individuelles dès 2016.

→ La communauté de communes de Sarrebourg Moselle sud (57) s'est fait accompagner d'un bureau d'études spécialisé en stratégie financière. Ce travail a permis à la collectivité de choisir un scénario d'assainissement et d'anticiper son financement avec l'agence de l'eau, ainsi que les conditions et le mode de gestion du système d'assainissement le plus adapté. Une dizaine d'études de ce type sont en cours. Cette approche est amenée à se développer dans le cadre du transfert des compétences des collectivités.

STATIONS D'ÉPURATION MISES EN SERVICE EN 2015

TYPE	CAPACITÉ (EH)	NOMBRE
BOUES ACTIVÉES	101 250	9
FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX	18 094	42
LAGUNAGE NATUREL	1 060	4
FILÈRE MIXTE (COMBINAISON LAGUNAGE-FILTRATION)	2 160	5
AUTRES	30	1
TOTAL	122 594	61

80% des nouvelles stations d'épuration sont de type extensif (filtres plantés de roseaux, lagunage naturel...) afin de minimiser les coûts de fonctionnement. On observe également l'apparition de filières mixtes depuis quelques années.

/ L'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITÉS EN COLLECTIF...

L'agence de l'eau poursuit la réduction des pollutions domestiques rejetées dans le milieu naturel en accompagnant la construction de réseaux et de stations de traitement des eaux usées. Ainsi **61 nouvelles stations** ont été mises en service en 2015, représentant une capacité de traitement des rejets de plus de 123 000 habitants, **soit plus de 7 000 kg de pollution carbonée** par jour. Les deux tiers de ces nouvelles installations concernent des communes de moins de 500 habitants, souvent situées sur de petits cours d'eau sensibles. La mise en œuvre de **zones de rejets végétalisées en sortie de station d'épuration continue sa progression**. Près de 70% des nouvelles stations sont équipées de ce dispositif qui permet de faire transition avec le cours d'eau, de recréer des milieux humides fonctionnels et dans une certaine mesure de limiter les rejets de polluants.

/ ...OU EN INDIVIDUEL

Le développement de l'**assainissement non collectif** se poursuit à un rythme soutenu avec un total de **885 réhabilitations d'installations aidées en 2015**.

4 nouvelles collectivités ont choisi de signer avec l'agence de l'eau un programme de partenariat en 2015 (communauté de communes de Ribeauvillé (68), communauté de communes de la vallée de la Bièvre (57), communauté de communes du Pays d'Etain (55), Eurométropole de Strasbourg (67)). Ils permettront ainsi **aux particuliers, maîtres d'ouvrage** de leurs travaux d'assainissement non collectif, de **bénéficier d'aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse par l'intermédiaire de la collectivité**. En 2015, ce sont 20% des aides à l'assainissement non collectif qui ont été attribuées dans le cadre d'un programme de partenariat, permettant ainsi la réhabilitation de 321 nouvelles installations.

/ PRIMES DE RÉSULTAT EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

715 stations d'épuration ont bénéficié d'une prime pour épuration pour un montant total de près de 18,2 millions d'euros. 17% des demandes ont été refusées pour cause de non-respect des critères d'attribution.

ZOOM

UNE CHARTE DÉPARTEMENTALE POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF VOSGIEN

Le SDANC des Vosges (service départemental d'assainissement non collectif) est le plus grand service public d'assainissement non collectif du bassin Rhin-Meuse. Il est en charge du contrôle d'environ 48 000 installations. Il est à l'initiative d'une charte qui engage un ensemble de professionnels de l'assainissement non collectif (des bureaux d'études concepteurs aux professionnels de la vidange) à promouvoir la qualité et le bon entretien des installations tout au long de leur durée de vie, conditions indispensables au respect du milieu naturel.

GÉRER EFFICACEMENT LES EAUX PLUVIALES

/ GESTION DES REJETS PAR TEMPS DE PLUIE, LES TECHNIQUES TRADITIONNELLES...

Pour limiter l'impact des déversements par temps de pluie, la réalisation de déversoirs d'orage, bassins de décantation ou de stockage sont financés par l'agence de l'eau, en cherchant le meilleur ratio volume/efficacité par des études approfondies. 13 bassins d'orage ont ainsi été soutenus en 2015.

ZOOM

L'AUTOSURVEILLANCE DES RÉSEAUX

L'arrêté du 21 juillet 2015 rappelle que les maîtres d'ouvrage ont l'obligation de mettre en place une autosurveillance adaptée sur les déversoirs d'orage de plus de 2 000 équivalents-habitants permettant de mesurer les flux rejetés au milieu naturel en cas de fortes pluies. Cela concerne 500 ouvrages encore non équipés dans le bassin Rhin-Meuse. 125 ouvrages ont ainsi fait l'objet d'une aide pour l'équipement en autosurveillance de leur réseau en 2015, soit 4 fois plus qu'en 2013. Dans ce contexte, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a travaillé durant l'année 2015 à l'élaboration d'un guide de l'autosurveillance réalisé en collaboration avec de nombreux partenaires. Ce guide qui décrypte l'ensemble du processus de mise en place de l'autosurveillance est unique en son genre.

/ ... ET ALTERNATIVES : LA GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES

La gestion intégrée des eaux pluviales constitue un moyen durable de résorption des pollutions par temps de pluie et présente de nombreux avantages : limitation à la source des micropolluants, limitation des inondations, recharge des nappes phréatiques, économie de la ressource en eau... 4 projets de déconnexion des eaux pluviales ont été aidés en 2015. Un nombre croissant de collectivités prennent conscience que les flux liés à l'urbanisation peuvent être maîtrisés par des politiques d'aménagement adaptées et volontaristes, intégrées dans leur plan local d'urbanisme.



De nombreuses collectivités se sont lancées dans la gestion intégrée de leurs eaux pluviales.

Ça se passe sur le bassin Rhin-Meuse avec le soutien de l'agence de l'eau

→ Dans le cadre de la réhabilitation de la base aérienne 128 (ancien site militaire), Metz Métropole (57) prévoit de gérer au maximum les eaux pluviales de la zone par la mise en place de techniques alternatives. Elles permettront d'infiltrer les eaux de ruissellement issues des parkings, des voiries existantes et des toitures. Ce sont ainsi 9 800 m² de surface de toitures qui seront déconnectés du réseau d'égout et qui ne viendront plus perturber le fonctionnement des ouvrages d'épuration. Parallèlement, Metz Métropole imposera le "zéro rejet" aux futurs aménageurs du site qui devront donc également mettre en place des techniques alternatives.

RÉDUIRE LES POLLUTIONS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

—
 Ça se passe sur le bassin
 Rhin-Meuse avec le soutien
 de l'agence de l'eau

→ Prisma est une entreprise ardennaise de profilage de tôles. L'entreprise a souhaité réfléchir à une gestion globale de l'eau sur son site. Son projet a ainsi permis de supprimer le lessivage par temps de pluie de polluants contenus dans une ancienne décharge (métaux, HAP...), de contenir la pollution accidentelle en cas d'accident ou d'incendie et de gérer les eaux usées des bureaux.



Prisma a mené un projet global de gestion des eaux de son site.

→ La Compagnie des Fromages & RichesMonts est située sur un des cours d'eau les plus sensibles du bassin, l'Yron. Le rejet industriel représente 30% des apports en phosphore. La fromagerie a entrepris d'optimiser son système d'assainissement et de sécuriser son site en cas de pollution accidentelle. L'objectif est de diminuer de moitié ses rejets en demande chimique en oxygène et en azote, et par cinq ses rejets en phosphore.

/ LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION TOXIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES CONCERNE 55% DES DOSSIERS AIDÉS

L'agence de l'eau a soutenu 149 opérations à l'initiative des acteurs économiques (industriels, PME/PMI, artisanat). 101 projets concernent de très petites entreprises ou PME/PMI. Les projets de lutte contre les pollutions toxiques, une des priorités affichées du 10^e programme, représentent 55% des projets soutenus pour 35% du montant des aides accordées. 330 kg de substances dangereuses ont été éliminés en 2015 dont 303 kg grâce à l'activité artisanale.

/ SUIVI DES REJETS NON DOMESTIQUES

17 collectivités ont bénéficié d'une aide de l'agence de l'eau au titre du dispositif du suivi des rejets non domestiques en réseaux urbains pour 29 stations d'épuration. Ce dispositif a permis le suivi de 158 activités économiques et l'amélioration de la connaissance (substances toxiques déversées dans les réseaux d'assainissement et flux de pollutions toxiques présents en entrée et en sortie des stations d'épuration urbaines).

/ 2 000 TONNES DE DÉCHETS DANGEREUX ÉLIMINÉES

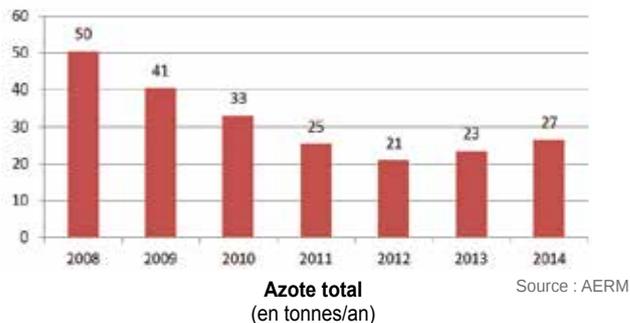
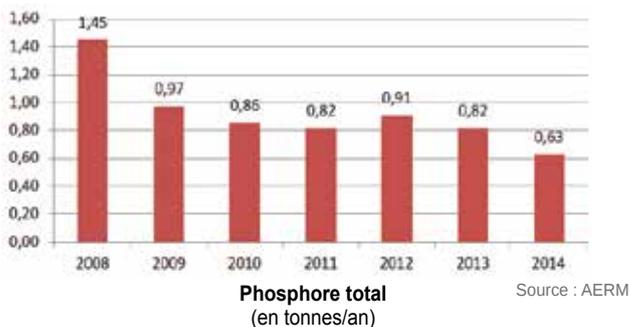
L'agence de l'eau Rhin-Meuse a également aidé l'élimination de quelque 2 000 tonnes de déchets dangereux pour l'eau au profit de 1 359 bénéficiaires, exclusivement des PME/PMI.

136 tonnes de déchets produits par 61 entreprises ont été éliminées dans le cadre de 5 opérations collectives à l'initiative du syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle (SDEA) (secteurs de Benfeld, d'Erstein, d'Ingwiller, de Wasselonne) et du Sivom du Bassin de l'Ehn. De nouveaux programmes de partenariat ont été signés avec le SDEA (secteurs de Schweighouse sur Moder et Environs et périmètre du Val de Moder et Environs).

Des postes d'animateurs ont été mis en place au sein de 6 structures pour des missions dédiées de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises dans la lutte contre les pollutions diffuses toxiques et organiques.

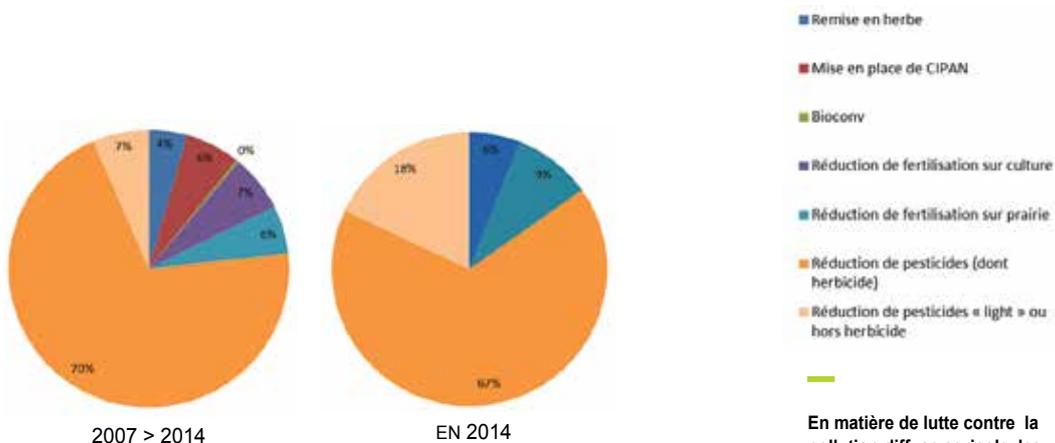
/ RÉSORPTION DES DERNIERS FOYERS DE POLLUTION ORGANIQUE INDUSTRIELLE

L'année 2015 a été marquée par 6 dossiers de lutte contre la pollution organique qui représentent 39% des montants d'aides accordées aux industriels. Quatre d'entre eux répondent à des actions identifiées comme prioritaires pour l'atteinte du bon état des eaux.



FLUX POLLUANTS D'ORIGINE INDUSTRIELLE : UNE CONNAISSANCE EN NETTE PROGRESSION, DES REJETS EN DIMINUTION

Le nombre d'établissements faisant l'objet d'un suivi de leurs rejets a augmenté de façon significative entre 2008 et 2014. Cette amélioration entraîne de façon logique un tonnage global de matière rejetée connu, désormais plus important. Concernant le tonnage global rejeté des 8 métaux constitutifs du paramètre METOX (arsenic, cadmium, cuivre, chrome, mercure, nickel, plomb, zinc), la connaissance continue également de s'améliorer.



Agriculture : type d'engagements contractualisés sur le bassin Rhin-Meuse

Source : AERM

En matière de lutte contre la pollution diffuse agricole, les aides de l'agence de l'eau s'orientent de plus en plus vers des actions de réduction de l'utilisation des pesticides.

INNOVER

Les nouvelles substances rejetées dans l'eau, le changement climatique, les avancées technologiques sont des paramètres qui peuvent modifier les enjeux "eau" dans le futur ; enjeux pris en compte par l'agence de l'eau à travers notamment le lancement de plusieurs appels à projets.



Les secteurs de l'eau et de l'énergie interdépendants

—
Ça se passe sur le bassin Rhin-Meuse avec le soutien de l'agence de l'eau

→ ZONES TAMPONS EN MILIEUX AGRICOLES, DES DÉBUTS PROMETTEURS

La création d'une zone tampon végétalisée en sortie de drains agricoles permet facilement de limiter l'impact des réseaux de drainage sur les cours d'eau (envasement, pollution diffuse, curage régulier, artificialisation des berges, etc.) tout en créant des milieux humides fonctionnels. Des zones tampons sont mises en place sur des secteurs pilotes depuis 5 ans en concertation avec une diversité d'acteurs. Sur cette base et pour développer ces aménagements, l'agence de l'eau a édité une synthèse reprenant les objectifs, les principes de conception, le cadre réglementaire et un premier bilan des sites expérimentaux.

Elle est téléchargeable sur : www.eau-rhin-meuse.fr/les_cours_d_eau

/ EAU DURABLE ET ÉNERGIE

Concevoir des systèmes durables liés au petit cycle de l'eau énergétiquement efficaces et à moindre empreinte environnementale, telle est l'ambition de l'appel à projets lancé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse et l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (Ademe) en 2015. 10 projets ont été reçus. Les thématiques abordées sont diverses : récupération de calories sur une source d'eau chaude, production d'énergie solaire par l'installation de membranes photovoltaïques sur un bâtiment de traitement des eaux usées, récupération de chaleur sur les réseaux d'eaux usées, alimentation d'un gymnase par une pompe à chaleur grâce à la récupération des calories d'un réservoir d'eau potable... Ces avant-projets seront finalisés à la fin du premier semestre 2016.

/ GESTION INTEGEE DES EAUX PLUVIALES DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT

Cet appel à projets avait pour objectif de faire émerger des opérations d'aménagements exemplaires ou innovantes respectueuses du cycle naturel de l'eau et favorisant la réduction à la source des ruissellements et des émissions de polluants. 52 projets ont été reçus.

/ RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX

L'année 2015 a été marquée par la parution du "Guide pour le réemploi des sols en place" issu d'un travail collaboratif associant les Canaliseurs, l'agence de l'eau, le CEREMA, certains conseils départementaux lorrains, des bureaux d'études lorrains et alsaciens, des entreprises de travaux publics, des géotechniciens. Ce guide, destiné notamment aux responsables techniques de collectivités, maitres d'œuvre et entreprises, a pour objectif de définir les tâches et de partager les responsabilités entre les différents acteurs tout au long de la construction d'un projet "eau ou assainissement" de sorte que le réemploi des sols en place soit à minima étudié, et si possible mis en œuvre.

RENFORCER L'AIDE À LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Lors du **Forum mondial de l'eau** qui s'est tenu à Marseille en 2012, les **présidents des Comités de bassin** se sont engagés à ce que **1% des budgets des agences de l'eau soit consacré à l'aide au développement** en faveur de l'eau potable et de l'assainissement. Ils ont par ailleurs estimé être en mesure de favoriser la signature de dix nouveaux accords de coopération institutionnelle pour les six agences de l'eau d'ici 2015.

/ 1,6 MILLION D'EUROS D'AIDES, 38 DOSSIERS

38 dossiers ont fait l'objet d'une aide pour un montant de **1,6 million d'euros**. Ce montant continue de progresser et représente 0,99% du budget de l'agence de l'eau, donc tout proche du seuil maximum de 1% autorisé par la loi.

/ LAOS, CAMBODGE ET BASSIN DU CONGO

Les actions de coopération institutionnelle avec le Laos et le Cambodge se sont poursuivies avec **des résultats très satisfaisants** puisque, sur les deux bassins tests, des comités de bassin ont été mis en place et les premières réunions plénières ont été organisées. De plus, la coopération avec la commission du Congo a continué avec comme objectif de mettre en place une démarche participative de la société civile.

/ 7^e FORUM MONDIAL DE L'EAU

Le 7^e forum Mondial de l'Eau s'est déroulé du 12 au 17 avril 2015 en Corée du sud sur le thème de "L'eau pour le futur". 30 000 personnes issues de 168 pays y ont participé. Les agences de l'eau ont contribué au financement de cet événement et participé aux travaux et aux débats.

Réalisé dans le cadre du groupe de travail interagences "Coopération Internationale", un premier rapport d'activité de l'action internationale des agences de l'eau a été présenté en juillet 2015. 4,5 millions de personnes à travers le monde ont eu accès à l'eau potable et 400 000 à l'assainissement depuis 2007.

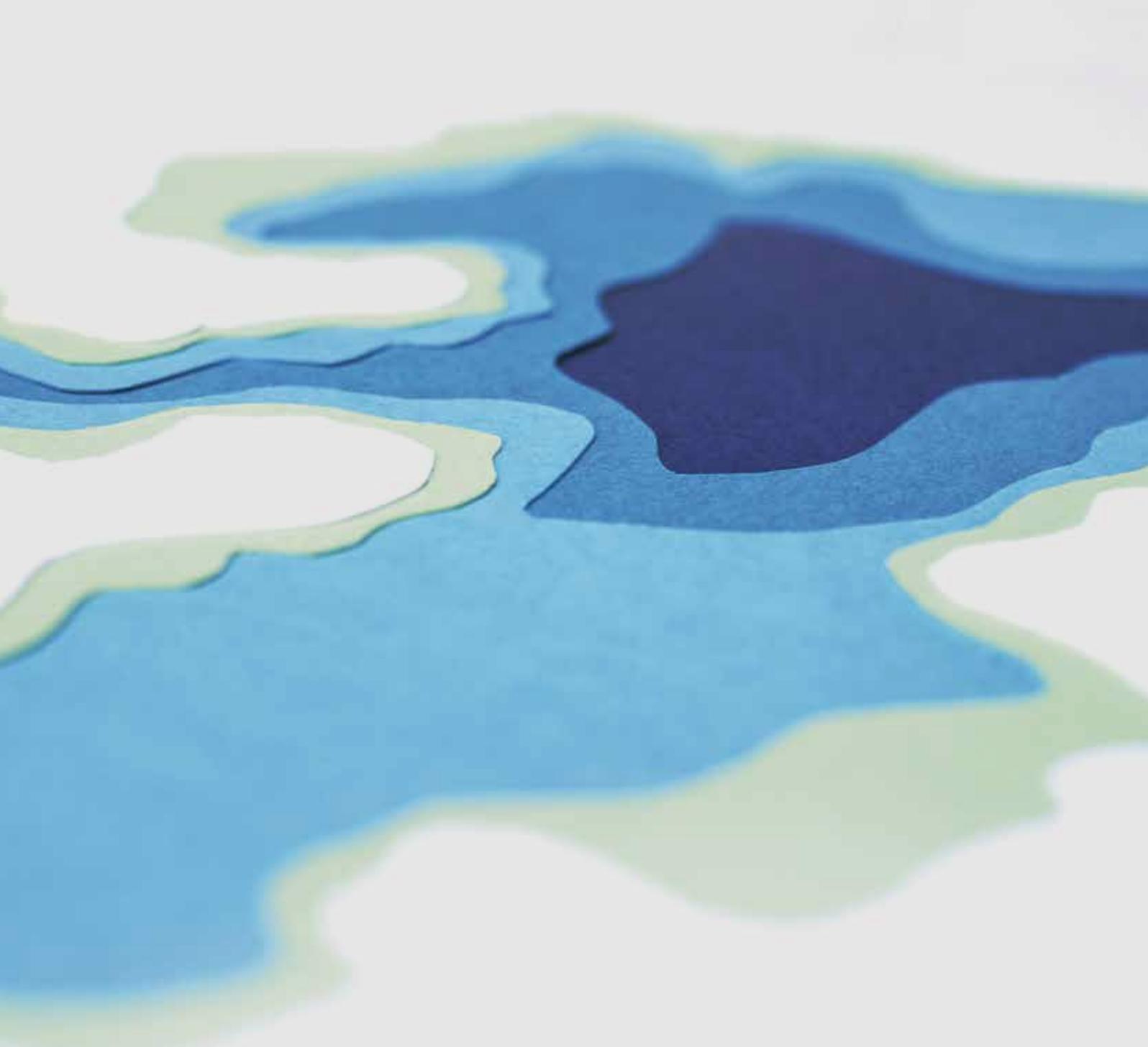


L'action de coopération avec le Cambodge se concrétise avec notamment la mise en place d'un comité de bassin.



3 ACTIONS

de coopération institutionnelle
accompagnées par l'agence de l'eau



ACTIONS
INTERNATIONALES
POUR LES FLEUVES
RHIN ET MEUSE



La Meuse dans sa traversée
à Maastricht

Les services de l'agence de l'eau participent activement aux travaux des commissions internationales pour le Rhin, la Moselle-Sarre et la Meuse en raison de la position transfrontalière du bassin Rhin-Meuse et des engagements internationaux de la France.

DES PLANS DE GESTION DES EAUX ET DES RISQUES D'INONDATION CONCERTÉS ENTRE PAYS RIVERAINS

Les commissions internationales Rhin, Moselle-Sarre et Meuse, en collaboration avec les représentants des pays riverains, ont finalisé la mise à jour des plans de gestion des eaux pour 2016-2021. **Ces documents dits "faïtières" traitent des enjeux importants au niveau de chaque district hydrographique transfrontalier.** Ils sont articulés avec les différents plans de gestion nationaux des pays concernés dont celui pour la partie française (lire par ailleurs). Dans ces documents de planification, les commissions ont accentué la prise en compte des impacts du changement climatique, des déchets flottants...

Cette coordination a également été nécessaire pour **l'élaboration des premiers plans de gestion des risques d'inondation**, eux-aussi approuvés.



9 PAYS

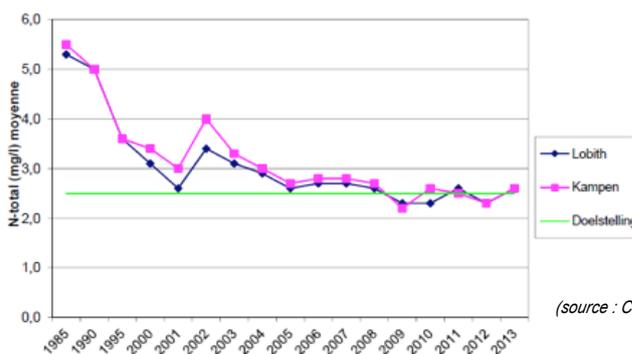
concernés par le Rhin
et la Meuse



LA CONCENTRATION D'AZOTE DANS LE RHIN

Dans le but de protéger la mer du Nord contre l'eutrophisation, le premier plan de gestion des eaux du district hydrographique international du Rhin a défini, en 2009, **une réduction supplémentaire des flux de nitrates** de l'ordre de 15 à 20% à mettre en œuvre par les États membres jusqu'en 2015. Cette réduction des flux sera probablement atteinte lorsqu'une valeur moyenne annuelle de 2,8 mg d'azote total par litre sera respectée au droit de la station de Bimmen/Lobith (frontière germano-néerlandaise) ainsi que dans les estuaires du Rhin.

La concentration mesurée se rapproche petit à petit de la valeur cible. La délégation néerlandaise à la commission internationale pour la protection du Rhin a récemment informé que l'objectif de réduction des flux est pratiquement atteint. Au regard de l'évolution prévue des émissions d'azote d'ici 2021, les flux devraient continuer à baisser.



(source : CIPR)

Concentrations d'azote total dans le Rhin au droit des stations de mesure de Lobith et Kampen (moyennes annuelles)

MOBILISÉS FACE À L'ISOPROTURON

Après la saisine de la commission internationale du Rhin et suite aux analyses réalisées en novembre 2014, il a été démontré que la quasi-totalité du flux observé d'isoproturon (herbicide pour culture) à cette période provenait de la Moselle et de la Sarre (partie française et allemande). Les commissions internationales pour la Moselle et la Sarre, en partenariat notamment avec la chambre régionale d'agriculture, largement impliquée, a mis en place un plan d'actions visant à sensibiliser les professionnels agricoles et à les orienter vers de nouvelles pratiques de non-utilisation de cet herbicide qui devrait être interdit courant 2016.

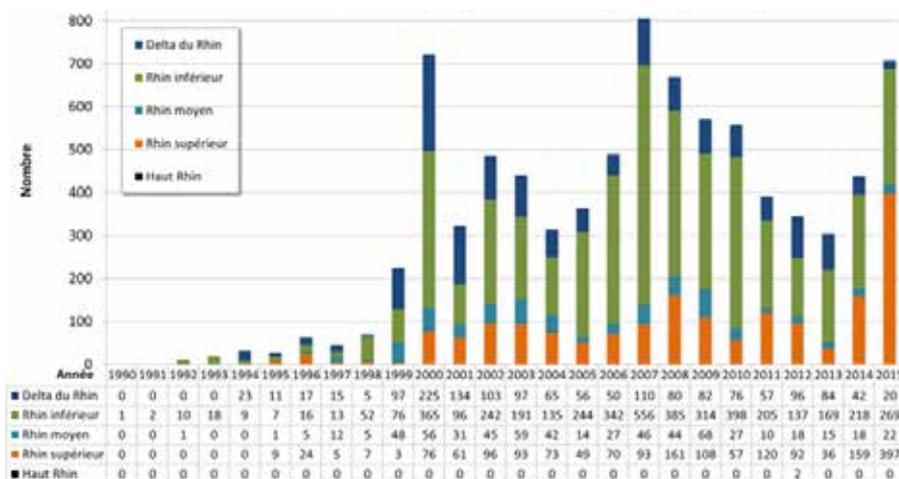


La nouvelle passe à poissons (au premier plan) va permettre aux poissons migrateurs de franchir les 13 m de dénivelé qui séparent l'amont de l'aval du barrage hydroélectrique de Strasbourg.

RETOUR DU SAUMON EN 2020 DANS LE RHIN

Cette priorité a été réaffirmée lors de la conférence ministérielle du Rhin fin 2013. Les actions à mettre en œuvre, pour retrouver des populations de saumons dans le Rhin et ses affluents jusqu'à Bâle, consistent pour la plupart à équiper de passes à poissons des ouvrages hydroélectriques jusqu'alors non franchissables ou améliorer leur efficacité. Pour la partie française, **la passe à poissons de l'usine hydroélectrique de Strasbourg, 3^{ème}** équipement de ce type sur le Rhin **a été mise en œuvre en 2015** et inaugurée officiellement le 19 mai 2016.

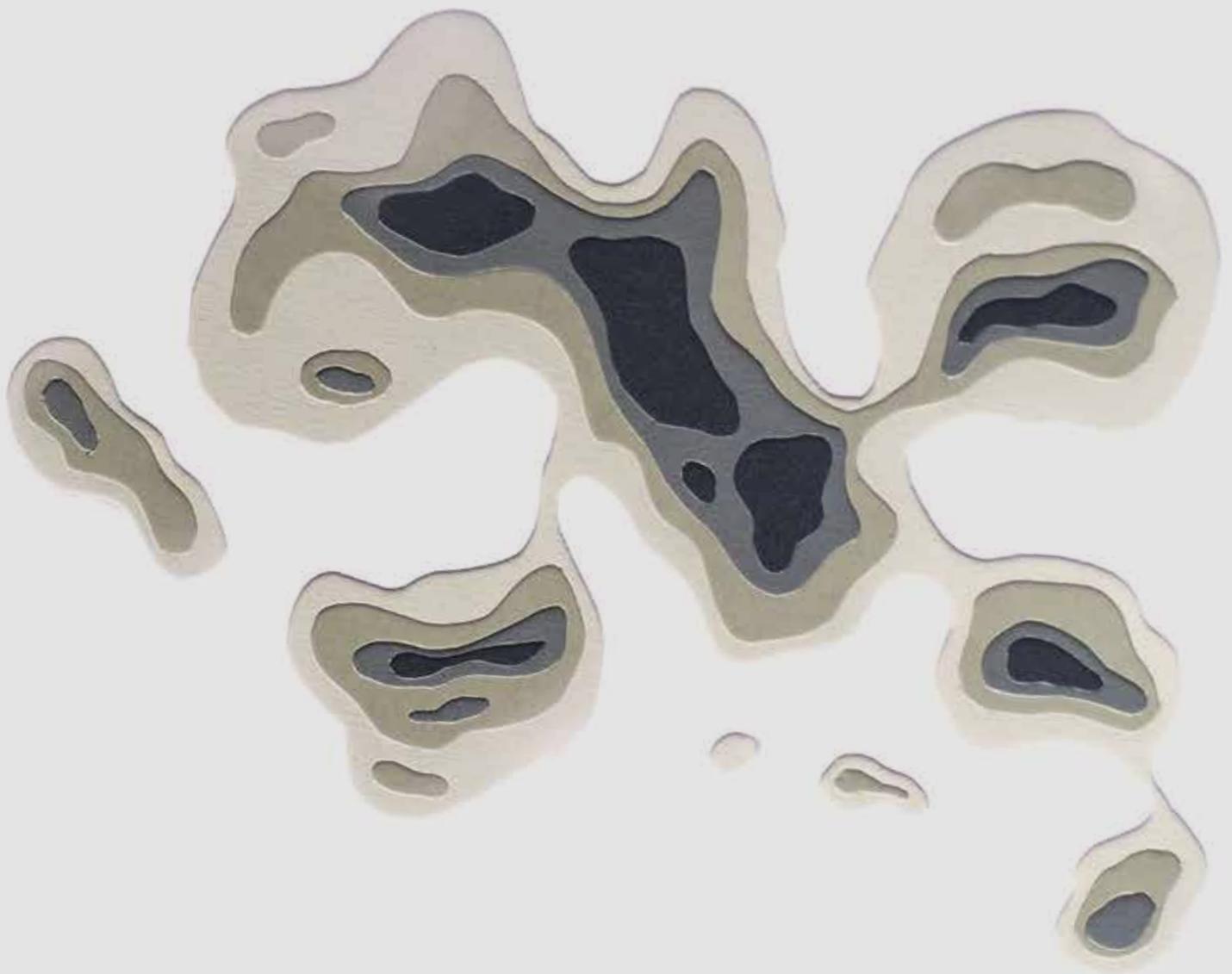
Concernant l'ouvrage de Vogelgrün, considéré comme le dernier verrou, un groupe d'experts internationaux, à l'initiative de la France, s'est réuni avec l'exploitant du barrage hydroélectrique, EDF, maître d'ouvrage des travaux à réaliser. Au regard des spécificités de l'ouvrage de Vogelgrün, les réflexions se poursuivent en associant l'expertise des délégations de la commission internationale de la protection du Rhin.



Saumons adultes détectés dans l'hydrosystème du Rhin depuis 1990 (n = 8420)

(source : CIPR)

2015 a été une excellente année pour le saumon : le nombre remontant au droit de la passe à poissons d'Iffezheim (67) a atteint un niveau jamais comptabilisé avec 228 saumons. Le projet LIFE+ sur la grande alose, venu à terme fin 2015, a également donné d'excellents résultats. Comme en 2014, plus de 200 grandes aloses adultes ont été comptées dans le bassin rhénan en 2015 et une reproduction naturelle a été signalée dans le Rhin.



Mettre
en œuvre
la solidarité
de bassin

LES
REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). L'agence de l'eau perçoit directement ou indirectement 7 redevances, la gestion de certaines d'entre elles étant mutualisée.

AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS

/ La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable : première année de mise en œuvre de la "majoration Grenelle"

Une redevance dite de "prélèvement" est due par les services de production d'eau en fonction de leurs prélèvements dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés dont elle représente 2%. En 2015, elle s'est élevée à 17,04 millions d'euros pour 322,1 millions de mètres cubes d'eau prélevés. On constate une diminution des volumes prélevés (-2%).

En application de la loi "Grenelle" de 2010, les services producteurs d'eau potable ont été amenés à déclarer à l'agence de l'eau, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniales de leur réseau au 31 décembre 2014. Une valeur insuffisante de cet indice a conduit à un doublement du taux de la redevance pour prélèvement. Il a concerné 12% des services d'eau.

Si un rendement insuffisant des réseaux est constaté (concernant les redevances émises en 2015), un plan d'action devra être produit avant le 31 décembre 2016, faute de quoi le doublement sera également appliqué à la redevance 2016, payée en 2017. Depuis 2014, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a sensibilisé et informé les collectivités sur ce sujet. Des aides majorées sont désormais accessibles pour les situations les plus critiques.

/ La redevance pour pollution de l'eau et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte

Ces redevances sont perçues auprès des abonnés à partir de la facture d'eau puis reversées à l'agence de l'eau par les services d'eau. Elles sont proportionnelles au volume facturé au cours de l'année.

Elles représentent la majeure partie des recettes de redevances perçues par l'agence de l'eau (75% en 2014). 1 500 exploitants de services d'eau ou d'assainissement collectent ces redevances dans 3 300 communes. 22 conventions de reversement sont passées avec les plus importants d'entre eux.

	MONTANT NET ÉMIS EN 2015 EN MILLIONS D'EUROS	VOLUMES D'EAU FACTURÉS EN MILLIONS DE M ³	TAUX MOYEN FACTURÉ EN EURO/M ³
POLLUTION DOMESTIQUE	79,9	204,8	0,386
MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE	53,5	192,2	0,274
TOTAL	133,4		

Source : AERM 2015

Collectivités :
Redevance de pollution et
modernisation des réseaux
de collecte (MRC)

AUPRÈS DES INDUSTRIELS ET ÉTABLISSEMENTS ASSIMILÉS

/ La redevance pour pollution de l'eau non domestique

Elle est proportionnelle aux rejets annuels dans le milieu naturel de dix éléments constitutifs de la pollution industrielle, lorsqu'ils sont supérieurs à un seuil fixé par la loi.

A cette redevance s'ajoute la redevance due pour modernisation des réseaux de collecte pour les établissements industriels dont les rejets d'eaux usées sont raccordés à un réseau collectif d'assainissement.

En 2015, le montant de ces redevances s'est élevé à 11,23 millions d'euros, dont 8,62 millions d'euros pour la pollution et 2,6 millions pour la modernisation des réseaux.

L'année 2015 a été marquée par une réorientation de la politique de l'établissement concernant les redevances pour pollution en lien avec l'activité industrielle. L'agence de l'eau a mené une politique plus active et pédagogique afin de mieux intégrer les établissements industriels du bassin Rhin-Meuse dans le cadre fiscal du suivi régulier des rejets. Cette démarche a été initiée suite aux remarques de la Cour des comptes.

Par ailleurs, il est à souligner que l'agence de l'eau s'est attachée à développer une expertise nouvelle sur l'autosurveillance des ouvrages d'épuration industrielle (115 diagnostics traités).

	VOLUMES PRÉLEVÉS EN MILLIONS DE M ³	POURCENTAGE
EAU POTABLE	322	6%
USAGE ÉCONOMIQUE	903	18%
ALIMENTATION CANAL	878	17%
REFROIDISSEMENT	2 974	58%
IRRIGATION	68	1%
TOTAL	5 145	

Source : AERM 2015

Prélèvements en eau dans le bassin Rhin-Meuse par type d'usage

/ La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

Les prélèvements industriels sur la ressource en eau donnent lieu à la perception d'une redevance, lorsque ces prélèvements sont supérieurs à un seuil (10 000 m³ par an ou 7 000 m³ par an en fonction de l'origine de l'eau).

Les volumes prélevés par l'industrie (y compris Voies Navigables de France pour l'alimentation des canaux) se sont élevés à 4,7 milliards de mètres cubes (hors hydro-électricité) et ont conduit à un montant global de redevances de 8,9 millions d'euros. Les redevances de prélèvement pour l'usage hydro-électricité, proportionnelles au volume d'eau turbiné et à la hauteur de chute, se sont élevées à 1,5 million d'euros.

AUPRÈS DES DISTRIBUTEURS DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

/ La redevance pour pollution diffuse

Redevance dont la perception mutualisée est assurée par l'agence de l'eau Artois-Picardie

La redevance pour pollution diffuse facturée par les distributeurs de produits phytosanitaires dans le bassin Rhin-Meuse auprès de leurs utilisateurs s'est élevée à 4,9 millions d'euros, dont 3,32 millions d'euros ont été reversés à l'agence de l'eau Rhin-Meuse et 1,54 million d'euros à l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) pour la mise en œuvre du plan national "Écophyto 2018".



AUPRÈS DES EXPLOITANTS AGRICOLES

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2015)

/ La redevance pour pollution de l'eau non domestique des élevages

Redevance dont la perception mutualisée est assurée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne

L'exploitant agricole ayant une activité d'élevage paie une redevance proportionnelle à l'effectif de son élevage si le nombre d'unités gros bétail ramené à un hectare de surface agricole utile est supérieur à 1,4. Le taux de la redevance est fixé par la loi à 3 euros par unité de gros bétail. 120 éleveurs du bassin Rhin-Meuse sont concernés pour un montant global de 59 300 euros.

/ La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

Les agriculteurs qui prélèvent de l'eau pour l'irrigation paient une redevance. Son montant s'est élevé à 312 000 euros pour 68 millions de mètres cubes prélevés. Les volumes prélevés sont en baisse compte-tenu des conditions climatiques observées.

Un important travail partenarial associant les irrigants, les chambres d'agriculture et les équipes de l'agence de l'eau a été réalisé en 2015. Il a porté sur le suivi de la maintenance des compteurs de prélèvements d'eau assurant ainsi une identification des compteurs et donc une meilleure connaissance des prélèvements sur la ressource. Sur la base des informations collectées, le dialogue constructif va se poursuivre par une sensibilisation des irrigants afin de conforter leur dispositif de comptage.



41%

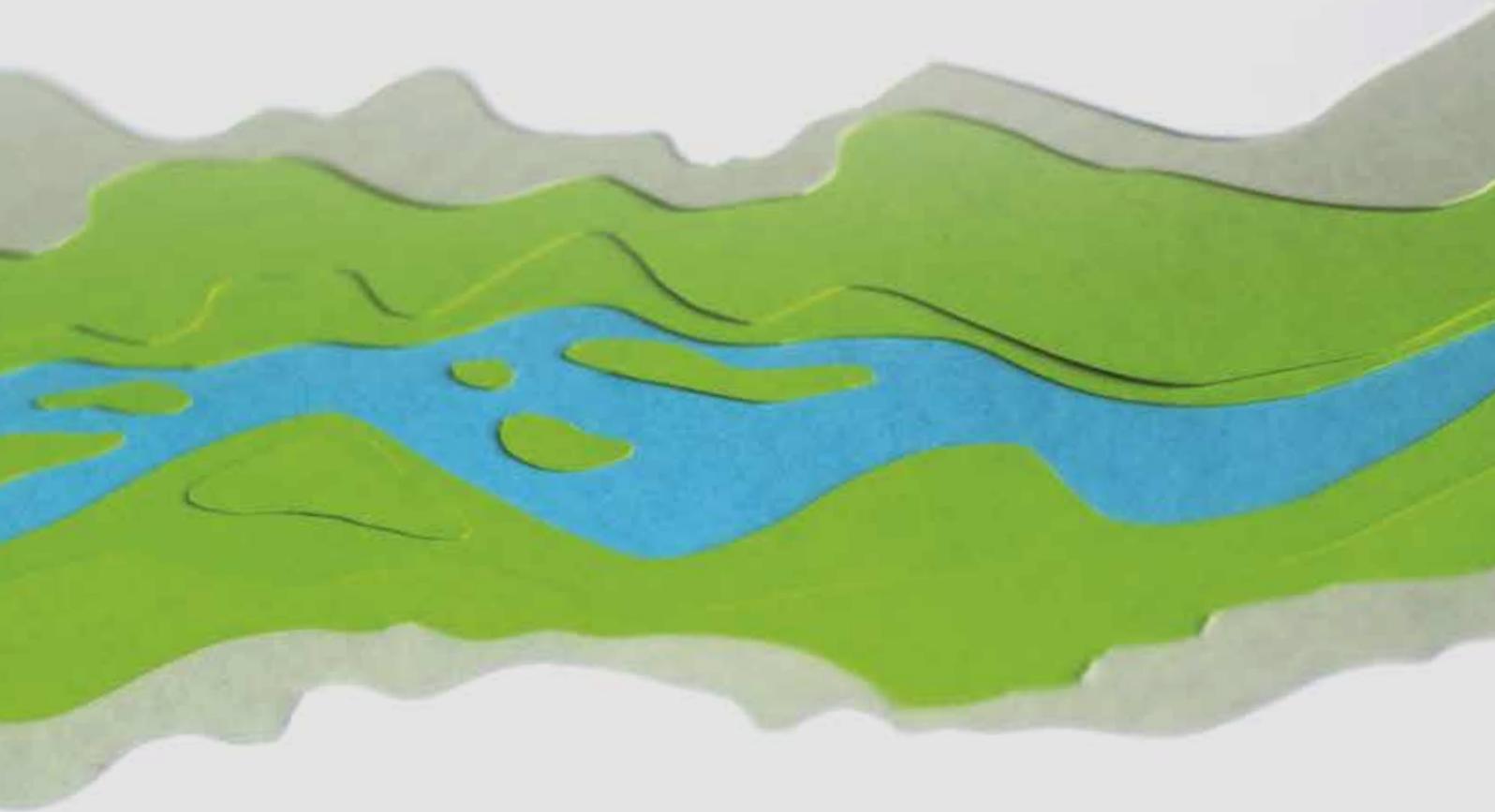
des déclarations de redevances sont dématérialisées

AUPRÈS DES PÊCHEURS

/ La redevance pour protection des milieux aquatiques

Redevance dont la perception mutualisée est assurée par l'agence de l'eau Adour-Garonne

Les fédérations de pêche versent à l'agence de l'eau une redevance pour la protection du milieu aquatique proportionnelle au nombre de cartes de pêche vendues. Cette redevance s'est élevée à 732 000 euros correspondant à 111 044 cartes de pêche. En baisse depuis plusieurs années, la recette de cette redevance a augmenté en 2015.



CONNAISSANCE

(milieux aquatiques,
pressions)

UNE ÉVOLUTION POSITIVE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

En 10 ans, ce sont presque 3 000 kilomètres de cours d'eau qui ont fait l'objet d'opérations de restauration. Les suivis mis en place sur certains secteurs ont montré **des retours spontanés d'espèces animales et végétales typiques** de ces cours d'eau. C'est le cas à Hatrizze (54) par exemple, où un an après l'effacement d'ouvrages et la réalisation d'importants travaux de restauration, la présence du barbeau a été multipliée par 2.

Si seulement un tiers des cours d'eau est en bon état biologique, **28% des sites de surveillance ont vu leur état biologique progresser favorablement depuis 2007**. Les peuplements biologiques étant sensibles aux conditions chimiques et physiques des milieux aquatiques, cette progression témoigne que les efforts réalisés à travers les différents projets de dépollution et de renaturation sont efficaces.

La présence des nutriments et matières organiques a très nettement diminué dans les cours d'eau entre 2007 et 2014. La qualité de 48% des stations de mesures a progressé sur le paramètre du phosphore par exemple. **Deux tiers des cours d'eau atteignent maintenant le bon état pour ces éléments**. Ces progrès certains démontrent l'efficacité des différents projets de réduction des rejets urbains et industriels dans les zones les plus prioritaires.

L'ÉTAT CHIMIQUE DES COURS D'EAU PEINE À PROGRESSER

La dispersion des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) par voie atmosphérique contribue à contaminer de très nombreux cours d'eau. 70% des points de surveillance sont déclassés à cause de ce paramètre. Les métaux et métalloïdes (zinc, mercure, cuivre et arsenic principalement) sont présents en excès sur plus de 40% des points de surveillance et 35% présentent au moins un pesticide en concentration excessive.



Le barbeau deux fois plus présent dans l'Orne à Hatrizze (54).



687

sites de surveillance pour les rivières sur le bassin Rhin-Meuse

415

sites de surveillance pour les eaux souterraines sur le bassin Rhin-Meuse

DES PROGRÈS MODÉRÉS POUR LES EAUX SOUTERRAINES

Au début des années 80, de nouveaux enjeux liés aux pollutions diffuses agricoles ont émergé tout d'abord vis-à-vis des nitrates puis des pesticides 10 ans plus tard. 30 ans après, ces enjeux restent d'actualité. Même si des progrès ont été réalisés avec une concentration moyenne en nitrates qui a baissé de 15% en 10 ans dans les zones les plus contaminées, ils restent modérés. Là aussi, la mobilisation doit continuer pour atteindre l'objectif de 100% des eaux souterraines en bon état chimique en 2027.

POLLUANTS ÉMERGENTS PRIS EN COMPTE

En anticipation du programme réglementaire national, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a engagé dès le 1^{er} trimestre 2015, la surveillance de 6 métabolites émergents étendue progressivement à ceux de tous les autres pesticides de la même famille chimique. Cette surveillance renforcée a ainsi porté sur 16 métabolites issus de 7 pesticides utilisés dans les grandes cultures du bassin Rhin-Meuse (à l'alachlore, l'acétochlore et le métochlore ciblés nationalement ont été ajoutés le métozachlore, diméthachlore, diméthénamide et flufénacet).

Les premiers résultats confirment la présence de ces composés avec 14 métabolites retrouvés sur 16 recherchés. Ceux du métozachlore (principalement utilisé dans la culture du colza, du chou et du tournesol) et du métochlore (principalement utilisé dans la culture du maïs, de la betterave, du soja et du tournesol) sont très présents. Ils sont néanmoins beaucoup moins toxiques que les substances actives des pesticides dont ils sont issus. Les travaux se poursuivent pour étoffer et consolider ces premiers résultats, qui font l'objet de communications régulières à destination des autres services de l'État et du monde agricole.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE ACTUALISÉ

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a actualisé le document décrivant la planification de la surveillance de la qualité des milieux (cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines) pour les 6 prochaines années (2016-2021). Cette connaissance sert à piloter l'action publique en matière de protection et d'amélioration de l'état de l'environnement et de rendre compte des tendances observées. Ce document prend en compte les obligations réglementaires ainsi qu'une partie des réseaux historiques non obligatoires, facilitant la continuité des longues chroniques et le suivi de thématiques spécifiques identifiées comme prioritaires (pesticides, captages prioritaires). Le coût moyen annuel de la surveillance de la qualité des milieux est estimé à 5,9 millions d'euros.



DE 7 000 À 10 000

prélèvements réalisés par an ;
400 paramètres analysés en moyenne



Bien connaître ses prélèvements en eau permet d'ajuster au mieux la redevance acquittée.

S'ASSURER DE LA BONNE CONNAISSANCE DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU ET DES REJETS POLLUANTS AU MILIEU NATUREL

/ BON NIVEAU D'ÉQUIPEMENT POUR LES COLLECTIVITÉS

Garantir une gestion durable des ressources en eau signifie connaître et maîtriser les prélèvements en eau. L'arrêté du 19 décembre 2011 impose aux préleveurs d'eau d'installer et de maintenir en bon état de fonctionnement leurs dispositifs de comptage de leurs prélèvements. Le niveau d'équipements en installations de comptage a progressé dans les collectivités mais aussi auprès des agriculteurs. Cette situation résulte de la mise en œuvre de plans d'actions inscrits dans la durée. L'absence d'équipement de comptage peut conduire à une mise en demeure et à l'application d'une majoration de la redevance de prélèvement.

/ SUIVRE LES REJETS POLLUANTS INDUSTRIELS

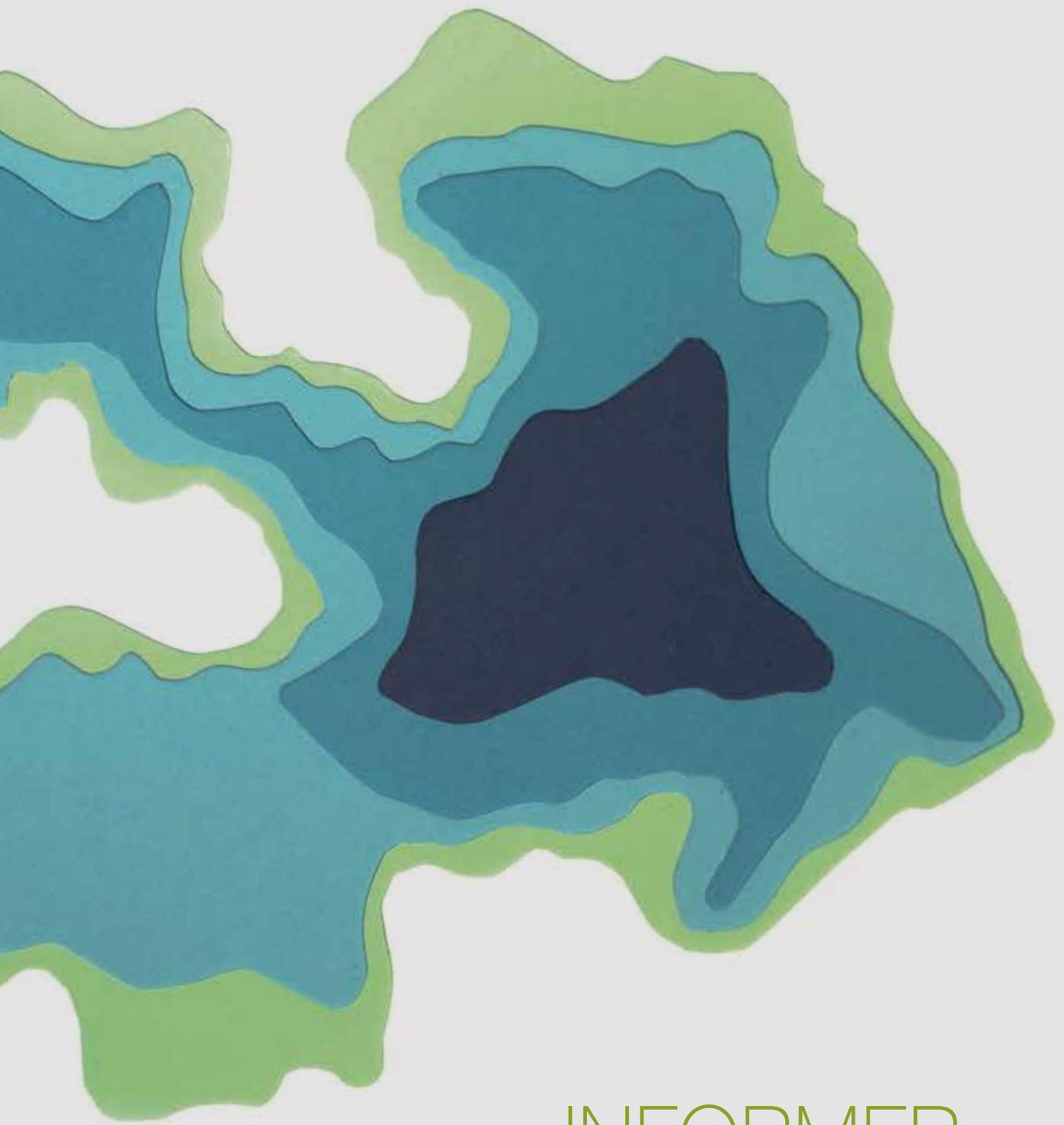
18% des établissements industriels du bassin Rhin-Meuse mesurent leurs rejets polluants par le biais du suivi régulier des rejets. Le nombre d'industriels ayant adopté ce dispositif est passé de 62 en 2013 à 76 en 2015. Les données ainsi collectées sont ensuite utilisées pour le calcul de la redevance.

Ce dispositif, encadré par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, nécessite un agrément des équipements de mesures par l'agence de l'eau. Afin de promouvoir et de développer encore ce dispositif auprès d'une trentaine de sites industriels identifiés, l'agence de l'eau a informé et sensibilisé, avec une mise en application progressive de contraintes (relance, délai d'agrément, puis majoration).



79%

des points de prélèvement en eau équipés d'instruments de mesures (+ 2 points en 1 an)



INFORMER
ET SENSIBILISER
LE PUBLIC
ET LES
ACTEURS

POLITIQUE DE L'EAU : FACILITER LA COMPRÉHENSION DES ENJEUX

En accompagnement à l'actualisation des plans de gestion des eaux, et **pour permettre la bonne compréhension des enjeux pour l'atteinte du bon état des eaux**, l'agence de l'eau a publié **37 synthèses territoriales** qui invitent les acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, pêcheurs...) à agir pour la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques. A l'appui d'une photographie commentée de l'état écologique des cours d'eau, les priorités d'intervention sont mises en avant ainsi que les actions concrètes déjà réalisées. Ces synthèses, qui ont nécessité un important travail de concertation et de valorisation des données, sont des outils d'aide à la décision accessibles au plus grand nombre et apportant une vision locale des défis pour l'eau. **L'agence de l'eau Rhin-Meuse a également diffusé à l'attention des collectivités 8 fiches présentant les enjeux sur lesquels elles peuvent se mobiliser** avec le soutien financier de l'agence de l'eau. Les arguments développés pointent les gains attendus au niveau d'un territoire : aménagement de l'espace urbain ou rural, amélioration du cadre de vie, développement économique ou touristique, citoyenneté...



L'agence de l'eau déploie sa stratégie éditoriale de porter à connaissance, de communication et d'information en favorisant des médias complémentaires offrant la possibilité de sensibiliser une diversité de publics. Le site internet constitue une porte d'entrée privilégiée d'accès à l'information. 8 500 visites mensuelles sont enregistrées en moyenne en augmentation de 30% par rapport à 2014.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DE LA POLITIQUE DE L'EAU : LES ACTEURS POUR TÉMOINS



Les nominés et lauréats de l'édition 2015 des Trophées de l'eau. Les lauréats ont été désignés suite au vote des membres du Comité de bassin et des internautes (5 400 votes).

12 actions exemplaires ont été primées dans le cadre de la 11^{ème} cérémonie des Trophées de l'eau. Cet événement permet de mettre en lumière des actions concrètes et de rendre compte des résultats obtenus. C'est aussi un panel de solutions sur des problématiques variées qui est valorisé et qui trouve écho auprès d'un large public associé, par vote, au choix final des lauréats.

La protection des milieux naturels, la promotion de la biodiversité... sont des thèmes largement développés dans les actions soutenues par l'agence de l'eau.



DES DÉMARCHES PARTENARIALES POUR DÉMULTIPLIER L'INFORMATION

En 2015, l'agence de l'eau a soutenu une soixantaine d'actions d'information et d'animation pour un montant d'aides de près d'un million d'euros (lire par ailleurs). Si les associations restent les premières bénéficiaires de ces aides (notamment à travers des programmes pluriannuels d'animation pédagogique), les collectivités sont de plus en plus impliquées. Elles souhaitent ainsi accompagner leurs investissements et leurs efforts pour la protection de la ressource en eau d'un volet sensibilisation à destination des citoyens et des jeunes générations. **L'ensemble de ces actions a concerné de 50 000 à 80 000 personnes.**

CLASSES D'EAU : 9 500 ENFANTS SENSIBILISÉS

En 2015, l'action du syndicat des eaux de Seille et Moselle (54) en faveur de la protection des captages a servi de support d'étude et de réflexion aux classes primaires.



Au cours de la saison scolaire 2014-2015, **289 classes d'eau ont été organisées** pour un montant d'aide de 173 400 euros. A travers ce dispositif qui rencontre toujours un franc succès, les enseignants abordent à leur manière les grands enjeux de l'eau. **Près de 30% des projets ont porté sur la biodiversité**, et 24% sur le thème "eau et rareté" avec tout naturellement en ligne de mire la question du changement climatique. A signaler, la synergie entre les classes d'eau et l'opération "Je parraine ma rivière" qui facilite la mise en réseau, sur un même bassin versant, des écoles, des collectivités, des associations, de l'Éducation nationale. La Mortagne dans les Vosges a été à l'honneur cette année.

EAU ET CHANGEMENT CLIMATIQUE : UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE POUR LES FRANÇAIS

C'est ce qu'a révélé le baromètre 2015 des agences de l'eau, de l'Onema et du Ministère de l'environnement sur la perception des Français concernant la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques. Élaboré dans un cadre mutualisé depuis 2011, **ce baromètre a recueilli l'avis de 3 500 français sur les enjeux et la politique de gestion de l'eau**. Les résultats présentés aux instances de bassin et publiés sur internet, ont été valorisés lors de la COP 21, et plus particulièrement le 2 décembre, journée au cours de laquelle la communauté internationale de l'eau, s'est fortement mobilisée pour demander à ce que l'eau soit prise en compte dans les négociations internationales sur le changement climatique, ce qui se concrétise dans le cadre de la préparation de la COP 22.

D'autres actions communes (agences de l'eau, Onema et en lien avec le Ministère) au titre du cadre de cohérence de communication ont été soutenues ou réalisées au cours de l'année 2015 : opération fréquence Grenouille, Stockholm Junior Water Prize, mise à jour de l'application "Qualité Rivière".

A citer également **la préparation de modules de cours en ligne sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques**. En partenariat avec l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalités, cette initiative originale a pour objectif de présenter de façon synthétique les responsabilités et obligations des élus dans le domaine de l'eau à partir de séquences vidéos auxquelles les agences de l'eau ont participé. Ce module a été mis en ligne début 2016.

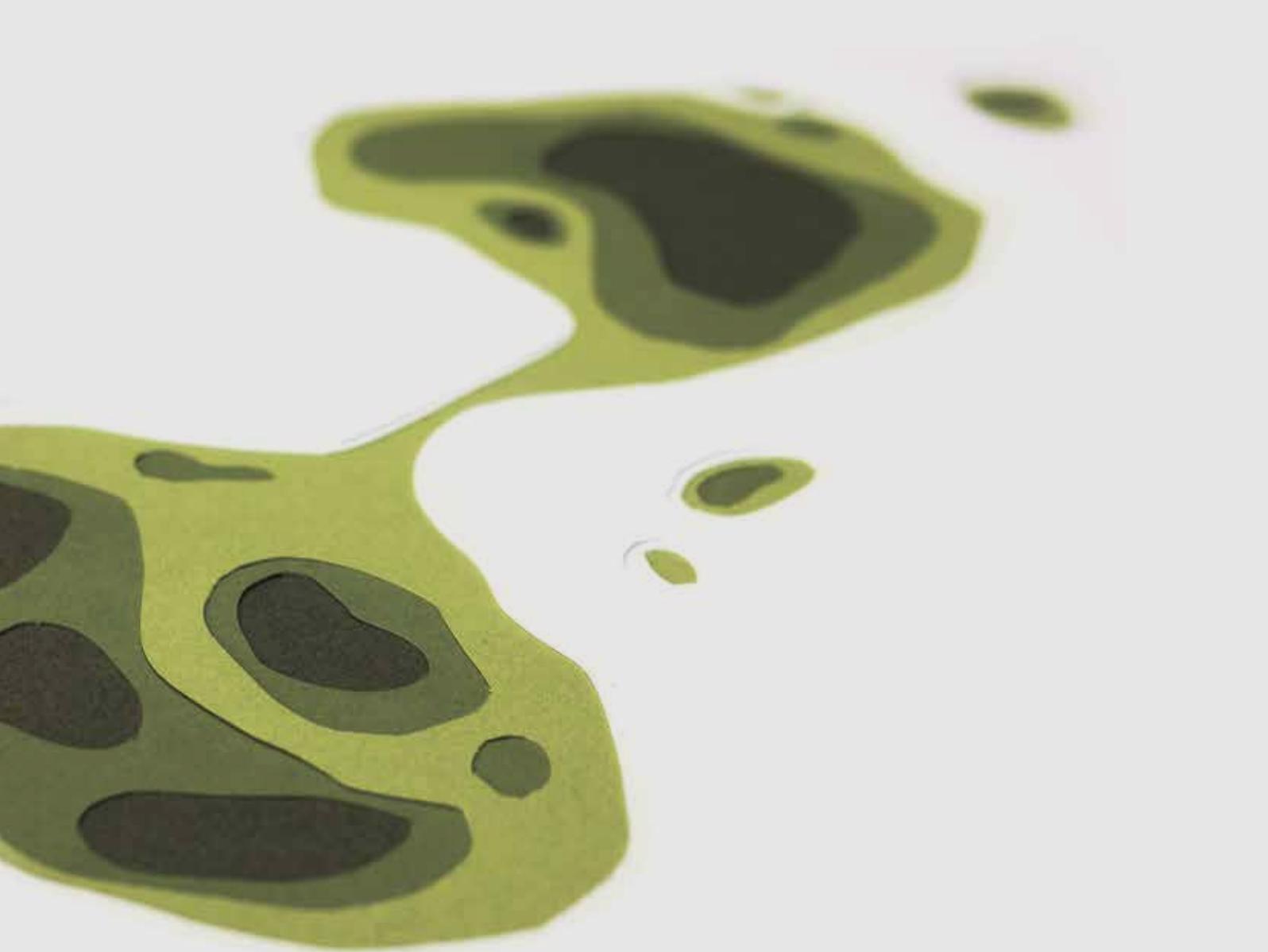


91%

des Français considèrent que le changement climatique a un impact important sur la faune et la flore aquatique.

PARTAGER LA CONNAISSANCE : 25 000 RÉFÉRENCES ACCESSIBLES EN LIGNE

Poursuivant l'objectif de transparence et de mise à disposition de l'information environnementale, le **portail documentaire** consultable en ligne met à disposition du public les rapports, les études, les synthèses, les retours d'expérience... rassemblés par l'agence de l'eau. Ceux-ci portent sur le bassin Rhin-Meuse et abordent principalement les thèmes liés à la gestion de l'eau. Ce fonds documentaire s'enrichit chaque année de près de 1 000 références. Il **a été consulté en moyenne 2 150 fois par mois** (+26% par rapport à 2014) et quelque 25 300 documents ont été téléchargés. Les documents les plus caractéristiques alimentent, par ailleurs, le portail national des documents techniques sur l'eau depuis le site internet EauFrance.



RESSOURCES
HUMAINES ET
FONCTIONNEMENT DE
L'ÉTABLISSEMENT

LES RESSOURCES HUMAINES

/ OPTIMISER LES RESSOURCES HUMAINES DANS UN CADRE CONTRAINT

L'année 2015 s'est caractérisée par la mise en œuvre en début d'année d'une nouvelle organisation pour mieux répondre à la fois aux ambitions du 10^{ème} programme d'intervention et aux objectifs fixés par le plan de gestion des eaux. Cette réorganisation s'est accompagnée d'une large concertation du personnel et a donné lieu à un avis favorable du comité technique. Elle s'est traduite par un vaste processus de mobilité interne.

Le plafond d'emplois pour 2015 s'est établi à 193 ETPT, soit la somme annuelle cumulée de la quotité travaillée et de la durée d'activité (192 en 2014). Néanmoins, la stabilisation apparente de ce plafond doit être appréciée de façon mesurée, puisqu'elle s'accompagne désormais d'une contrainte supplémentaire, à savoir le respect d'un plafond d'emplois exprimé en ETP (somme des quotités travaillées au 31 décembre). Pour l'année 2015, ce nouveau plafond s'est établi à 187,3 ETP (exécuté à 100%). L'atteinte du premier de ces 2 plafonds constitue le facteur limitant de la gestion des effectifs.

Il est à noter que la part des CDD est en augmentation (plus de 11 ETPT) et que la proportion des fonctionnaires en détachement à l'agence de l'eau tend aussi à s'accroître depuis plusieurs années.

Par ailleurs, le climat social a été fortement impacté tout au long de l'année suite à l'incertitude qui a pesé sur la pérennisation du régime de prévoyance du personnel, et qui a connu un dénouement positif début 2016.

/ FORMATION

Afin d'accompagner son personnel dans l'évolution de leur métier, l'agence de l'eau a développé plusieurs axes stratégiques : renforcer l'approche territoriale, accompagner les transformations (conduite du changement destinée aux managers), améliorer l'organisation et l'efficacité de l'agence de l'eau (communiquer avec la presse...), appréhender les problématiques émergentes (nouvelles substances dangereuses, GEMAPI), conforter certaines démarches comme le développement durable (poursuite des formations à l'éco-conduite, empreinte environnementale) et l'hygiène et la sécurité.

Diverses journées thématiques ont été proposées aux agents : rivières, zones humides, protection des captages...

Mouvements 2015

RECRUTEMENT PERMANENT :
7 (DONT 4 FONCTIONNAIRES EN DÉTACHEMENT)

RECRUTEMENT CDD : 19

DÉMISSION / FIN DE DÉTACHEMENT :
3 DÉMISSIONS DONT 1 FIN DE DÉTACHEMENT

FIN DE CDD : 22

DÉPART EN RETRAITE : 4

Sensibilisation du personnel au handicap en entreprise pour découvrir les engagements de l'employeur et combattre certaines idées reçues.



/ LE HANDICAP EN ENTREPRISE

Dans le cadre de la semaine européenne du handicap qui s'est déroulée du 16 au 22 novembre 2015, l'agence de l'eau a souhaité sensibiliser l'ensemble du personnel au handicap en entreprise.

Des animations ont été proposées pour découvrir l'engagement de l'agence de l'eau en la matière et les valeurs ainsi véhiculées. L'objectif était également de mieux appréhender la situation de handicap au travail et de combattre certaines idées reçues. Cette sensibilisation a permis aussi d'identifier les personnes ressources en interne et en externe pouvant être sollicitées pour toute démarche de reconnaissance d'une situation de handicap.

Les agents ont participé, en nombre, tout au long de la semaine, aux différentes animations proposées : les Sensi'Kit, le déjeuner préparé et servi par l'Esat de Lachaussée (prestataire en charge du marché de restauration pour les instances de bassin), ainsi que les sets de table aux couleurs de la semaine européenne abordant chaque jour un thème différent.

/ RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Au cours de l'année 2015, l'agence de l'eau a poursuivi sa politique de prévention des risques psychosociaux. 23 agents ont suivi cette sensibilisation.

En décembre 2015, le comité de suivi s'est réuni pour intégrer de nouveaux membres. Une réflexion est actuellement en cours pour l'élaboration d'un nouveau plan d'actions pluriannuel à partir d'une liste d'indicateurs validés par le comité de suivi.

/ SENSIBILISATION A LA DÉONTOLOGIE

Fin 2015, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a devancé la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires en proposant à ces agents une action de sensibilisation à la déontologie. Cette action avait pour objectif de prévenir les risques pour les agents publics dans le cadre de leur fonction. 75 agents ont été sensibilisés afin de prévenir les conflits d'intérêt.

Une charte de déontologie est actuellement en cours de finalisation, chaque agent sera ainsi amené à signer les déclarations d'intérêt.

PILOTAGE ET CONTRÔLE

/ QUALITÉ

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse a renouvelé en novembre dernier la certification de l'ensemble de ses activités selon le référentiel ISO 9001 dans sa nouvelle version 2015. Ce renouvellement, obtenu à l'issue d'un audit externe qui n'a relevé aucune non-conformité, ni point sensible, vient conforter l'agence de l'eau dans son objectif d'évoluer vers un système de management intégré cohérent avec la stratégie de l'établissement. Il garantit ainsi la maîtrise de ses activités et des risques qui y sont associés, tout en veillant à la prise en compte des attentes de ses parties intéressées. Ce résultat, obtenu dans un contexte de réorganisation de l'ensemble des services de l'agence de l'eau et d'évolution importante des exigences normatives (nouvelle version ISO 9001 publiée en septembre 2015) incite à poursuivre dans la voie du progrès et de l'amélioration continue.

/ CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER (CICF)

2015 est marquée par l'intégration progressive du CICF au système de management des risques de l'établissement (démarche qualité). Les préconisations du rapport d'évaluation du CICF ont alimenté la mise à jour des matrices de risques des processus de productions "Émettre les redevances" et "Liquidier les aides". Un plan d'actions a été présenté au Conseil d'administration.

/ MISE EN ŒUVRE DU DÉCRET RELATIF À LA GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE PUBLIQUE

Tout au long de l'année 2015, les agences de l'eau en lien avec les tutelles ont travaillé sur une nouvelle présentation du budget qui prévoit une comptabilité d'engagements et une comptabilité en décaissements et encaissements. Les services financiers de l'agence de l'eau et de l'agence comptable ainsi que la direction des systèmes d'information ont été fortement mobilisés pour permettre cette mise à niveau.

/ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN RETRAIT

Conformément aux directives ministérielles en matière de réduction des dépenses de fonctionnement, le budget 2015 de l'agence de l'eau a comporté une nouvelle diminution de 5% de ces dépenses. Les choix de rationalisation ont porté sur les déplacements professionnels, sur le contrat de nettoyage, sur les frais postaux et de télécommunication.

La réduction de ces frais a été de près de 30% depuis 7 ans avec désormais l'atteinte d'un seuil plancher au regard des efforts consentis.



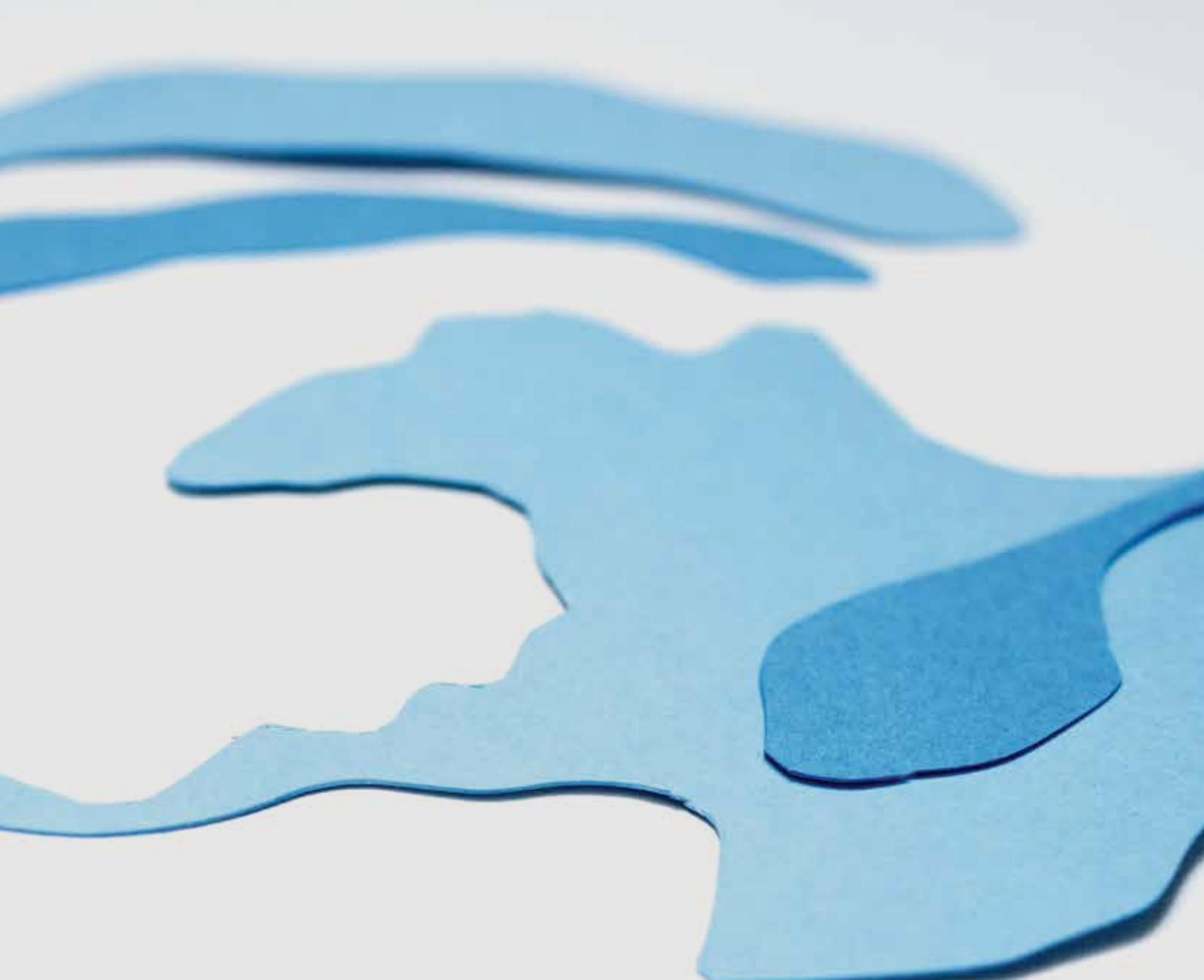
5%
de réduction de frais
de fonctionnement
en 2015.

/ ÉCORESPONSABILITÉ

L'agence de l'eau est engagée pour la deuxième année dans le Plan Administration Exemplaire pour une gestion plus durable des bâtiments, des déplacements moins polluants et une organisation des activités plus économe en ressources naturelles.

Les quantités de CO₂ rejeté par la consommation énergétique des bâtiments sont restées stables en s'établissant à 234 tonnes.

Les émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels poursuivent leur baisse : - 5% par rapport à 2014. Cela s'explique principalement par l'absence de déplacement par avion (environ 2 tonnes de CO₂ évité), une réduction du nombre de kilomètres parcourus en voiture (- 1%) compensée en partie par l'utilisation du train (+ 1%).



BILAN FINANCIER

RÉALISATION DU BUDGET 2015

Pour l'exercice 2015, les taux d'exécution budgétaire sont les suivants :

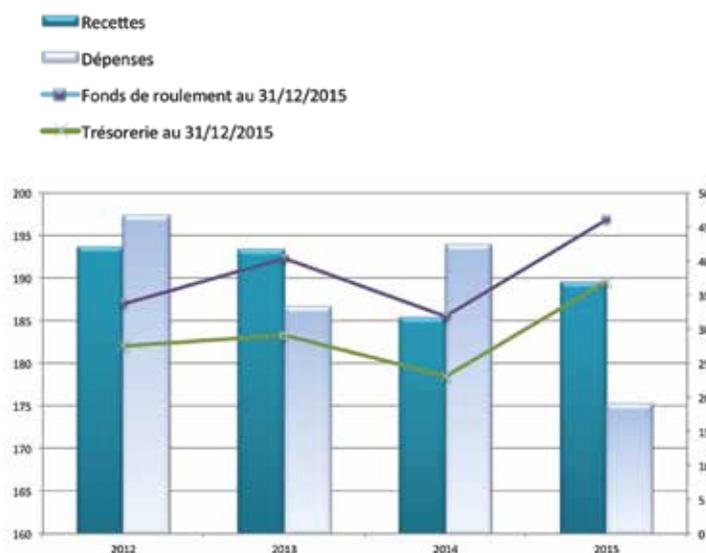
- / pour les autorisations d'engagement : 92,12%
- / pour les crédits de paiement : 89,6%
- / pour les recettes : 100,55%

Le ralentissement de l'activité économique tant de la part des industriels que des collectivités et de l'impact de la réorganisation de l'intercommunalité ont eu des conséquences sur l'exécution budgétaire 2015. Ces deux facteurs ont pour conséquence de ralentir l'aboutissement (entraînant un retard dans les autorisations d'engagement) ou l'avancement de certains projets (ayant pour conséquence, dans ce cas, un retard dans les crédits de paiement).

Par ailleurs, l'absence de convention entre l'agence de service de paiement et les agences de l'eau n'a pas permis le versement de près de 13 millions d'euros d'aides ;

Dans le domaine des interventions, l'agence de l'eau a :

- / accordé 156,59 millions d'euros d'aides (subventions et avances remboursables)
- / dépensé 132,56 millions d'euros de crédits de paiement dont 0,15 million d'euros au titre du 8^{ème} programme et 21,29 millions d'euros au titre du 9^{ème} programme.



Exécution financière depuis 2012
(en millions d'euros)

Source : AERM 2015

RESSOURCES 2015

(en millions d'euros)

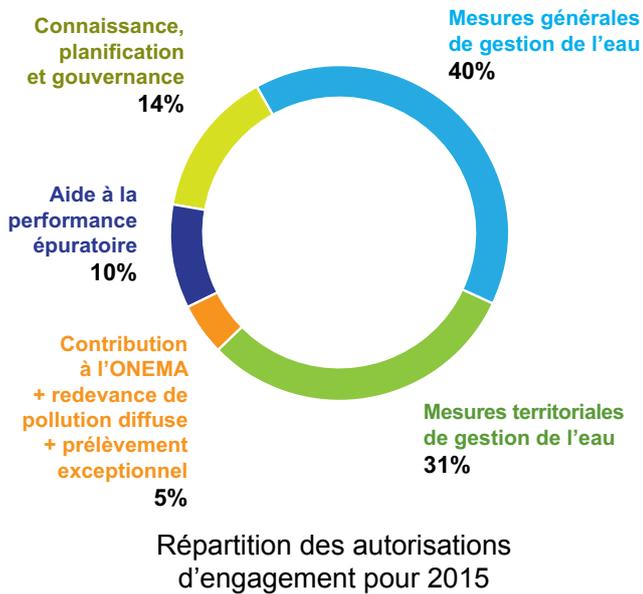
Redevances de pollution	Montants	Répartition
Collectivités	79,90	42,18%
Industries	8,53	4,50%
Agriculture	0,06	0,03%
Pollution diffuse	4,86	2,57%
Total redevances de pollution	93,35	49,28%
Modernisation des réseaux de collecte		
Collectivités	53,43	28,21%
Industries	2,61	1,38%
Total redevances de collecte	56,04	29,58%
Redevances de prélèvement		
Collectivités	17,01	8,98%
Industries	10,47	5,53%
Agriculture	0,31	0,16%
Total redevances de prélèvement	27,79	14,67%
Protection du milieu aquatique	0,73	0,39%
TOTAL REDEVANCES	177,91	93,92%
Remboursement des prêts (net des transformations)	10,56	5,58%
Régularisations "transformations des prêts"	0,04	0,02%
Produits financiers et divers	0,90	0,48%
TOTAL RESSOURCES	189,42	100%
Prélèvement sur le fonds de roulement	-14,17	
TOTAL RESSOURCES	175,26	

EMPLOIS 2015

(en millions d'euros)

Lutte contre la pollution	Montants	Répartition
Collectivités	41,88	23,90%
Industries	12,60	7,19%
Agriculture	8,29	4,73%
Élimination des déchets	0,52	0,30%
Assistance technique	2,38	1,36%
Primes collectivités	18,67	10,65%
Total lutte contre la pollution	84,33	48,12%
Gestion des milieux		
Restauration et gestion des milieux aquatiques	19,55	11,15%
Eau potable (gestion, protection...)	19,83	11,32%
Total gestion des milieux	39,38	22,47%
Conduite et développement des politiques		
Études générales et connaissances	5,69	3,24%
Action internationale	1,42	0,81%
Information, communication	1,70	0,97%
Total conduite et développement des politiques	8,80	5,02%
TOTAL INTERVENTIONS	132,50	75,61%
Dépenses générales de l'établissement	17,51	9,99%
Régularisations liées aux interventions	1,38	0,79%
Régularisations "transformations de prêts"	0,04	0,02%
ONEMA* + fraction de reversement de la redevance de pollution diffuse	9,73	5,55%
Prélèvement exceptionnel	14,10	8,05%
TOTAL EMPLOIS	175,26	100%

* ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques



Source : AERM 2015

EXÉCUTION DU 10^{ÈME} PROGRAMME EN 2015

Au cours de l'exercice 2015, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a engagé 204 millions d'euros d'autorisations d'engagement dont 146,7 millions d'euros d'interventions.

Les dotations liées à l'alimentation en eau potable, à la préservation des milieux aquatiques et à la lutte contre la pollution agricole ont fait l'objet de décisions modificatives en cours d'année pour permettre l'engagement d'opérations impactantes comme par exemple la deuxième tranche du projet en alimentation en eau potable pour l'Eurométropole de Strasbourg (67), le dispositif de sécurisation de la Communauté urbaine du Grand Nancy (54) ou encore la passe à poissons sur le barrage de Gerstheim, opération portée par EDF.

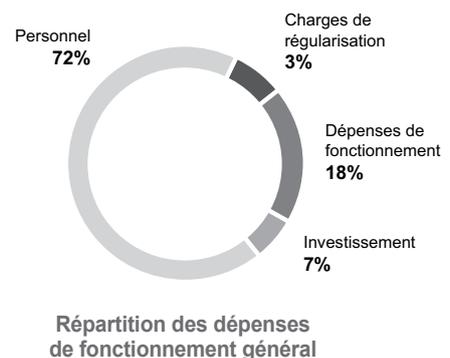
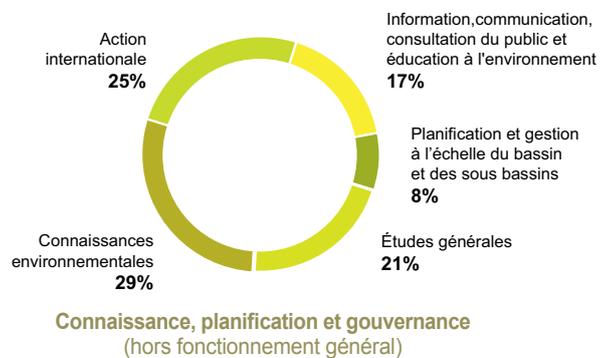
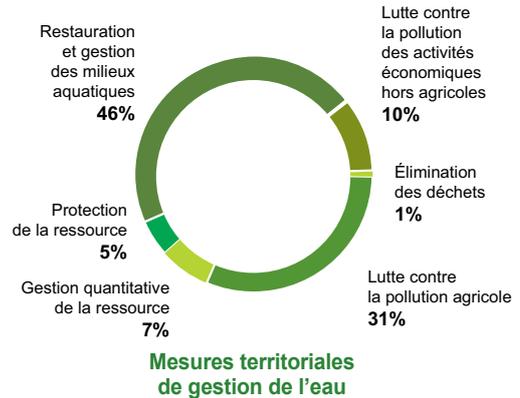
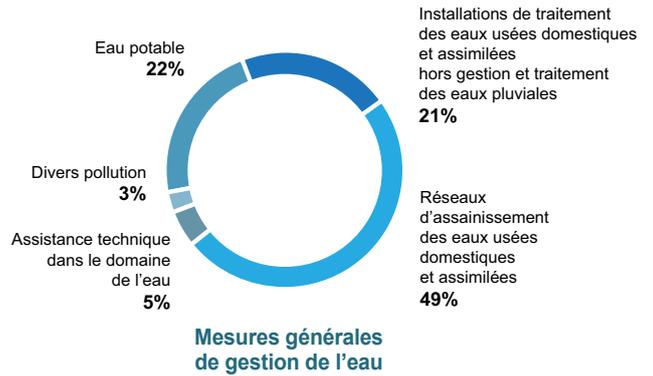




Tableau de synthèse des indicateurs

domaine	objectif	sous-objectif	indicateur	nom	RÉALISÉ				CIBLES			
					2013	2014	2015	2016	2017	2018		
GOVERNANCE, PLANIFICATION, INTERNATIONAL												
G-1	Construire les instruments de planification au titre de la DCE et les décliner à l'échelle locale											
G-1.1	Construire le SDAGE 2016-2021 et contribuer à l'élaboration puis à la mise en œuvre des programmes de mesures		G-1.1	Respecter les échéances de mise en œuvre du SDAGE-PDM	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
G-1.2	Soutenir la planification collective de l'eau à l'échelle des bassins versants pour l'élaboration de projets territoriaux		G-1.2 A	Nombre de SAGE	3	3	4	6	9	11		
			G-1.2 B - AERM	Taux de réalisation des plans d'action opérationnels territorialisés (PAOT)	-	-	ND	ND	ND	ND	ND	ND
G-2	Renforcer l'aide au développement dans le domaine de l'eau											
G-3	Sensibiliser et informer le public											
CONNAISSANCE (milieux aquatiques, pressions)												
C-1	Mettre à disposition du public des données environnementales fiables et dans un délai raisonnable											
C-1.1	Mettre à disposition du public des données environnementales fiables et compréhensibles concernant la qualité des eaux		C-1.1	Date de mise en ligne des données sur le portail de bassin	21/10/13	30/09/14	28/01/16	<30/09/16	<30/09/17	<30/09/18		
C-1.2	Répondre aux demandes de données environnementales dans un délai d'un mois (droit d'accès à l'information relative à l'environnement)											
C-2	Mettre en œuvre une surveillance de la qualité des eaux adaptée aux besoins du futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021											
			C-2.1	Taux de stations du réseau de contrôle de surveillance (RCS) pour les eaux superficielles, en bon état ou en très bon état écologique, pour l'année N-2	19%	19%	21%					indicateur de contexte
C-3	S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau et des rejets polluants dans le milieu naturel											
C-3.1	S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau		C-3.1	Taux de points de prélèvements équipés d'instruments de mesures	73,20%	77,36%	79%	82%	86%	90%		
C-3.2	S'assurer de la bonne connaissance des rejets polluants dans le milieu naturel											
			C-3.2	Taux d'établissements industriels mesurant leurs rejets polluants	14%	16%	18%	24%	27%	30%		
C-4	Construire un système de pilotage interne des études générales											
			C-4.1 - AERM	Études générales mises en œuvre chaque année (nombre d'études)	oui	2	3	3	3	3		
PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTERVENTION												
P-1	Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions diffuses et réduire ces pollutions											
P-1.1	Protéger et préserver les ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable		P-1.1A	Captages prioritaires avec programme d'action (nombre cumulé)	47	47	47	71	81	91		
			P-1.1B	Captages bénéficiant de mesures agro-environnementales (MAE) ou programmes spécifiques (nb cumulé)	86	86	86	60	65	70		
P-1.2	Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine agricole et réduire ces pollutions											
			P-1.2	MAE ou programmes spécifiques (ha/an)	2020	950	NC	3000	3500	4000		
P-2	Restaurer la continuité écologique et préserver les zones humides											
P-2.1	Préserver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques		P-2.1A	Habitat : linéaire des cours d'eau restaurés (km/an)	276,50	308	225	700	750	900		
			P-2.1B	Continuité écologique totale (nombre d'ouvrages/an)	25	62	43	60	70	100		
			P-2.1C	Continuité écologique « obstacles » liste 2	ND	ND	ND	ND	ND	ND		
P-2.2	Prévenir les dégradations des zones humides et « restaurer » leur état											
			P-2.2	Zones humides (restaurées/acquises en ha)	140/321	679/158	123/156	150/500	170/550	200/600		
P-3	Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions											
P-3.1	Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau issue des pollutions domestiques et assimilées et réduire ces pollutions											

	indicateur national
	indicateur de contexte
	indicateur propre au bassin
	indicateur non utilisé à Rhin-Meuse

P-3.1A	Eaux résiduaires urbaines (ERU) (nombre de stations d'épuration)	0	0	0	0	0	0
P-3.1B	Solidarité urbain-rural (SUR) (en M€/an)	10,21	14,64	14,68	16,55	15,84	15,37
P-3.1C	Assainissement non collectif (ANC) (nombre d'installations)	348	487	887	1000	1500	2000
P-3.2	Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine industrielle et réduire ces pollutions						
	Demande chimique en oxygène (ratio N-1/N-2)	0,974	0,867	0,97	<1	<1	<1
P-3.3	Réduire et éliminer les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses vers l'eau et les milieux aquatiques						
P-3.3A	Toxiques (substances dangereuses prioritaires) (en kg)	160	1710	333	ND	ND	ND
P-3.3B	Évolution des ventes de produits phytosanitaires						
P-4	Protéger les eaux côtières et les milieux littoraux						
	Contrat littoral						
	Port						
	Vulnérabilité						
P-5	Promouvoir une gestion quantitative durable de la ressource en eau						
	Prélèvements						
	Nombre d'organismes uniques ayant bénéficié d'une aide de l'agence de l'eau						
REDEVANCES							
R-1	Assurer les recettes de redevances dans le respect des prévisions annuelles de recettes de chaque agence de l'eau et des plafonds annuels fixés dans la Loi de finances						
	Taux de réalisation des recettes de redevances	101%	99%	100%	100%	100%	100%
	Recettes de redevances sous plafond (en M€)	168,18	162,93	168,18	157,03	155,35	154,13
R-2	Assurer la perception des redevances dans le respect des textes et du principe d'égalité de traitement des redevables						
	Taux de redevances contrôlées	13%	24%	24%	18%	18%	18%
	Taux de redevables contrôlés	7,7%	10,44%	7%	6%	6%	6%
	Somme des redressements effectués dans l'année						
PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT ET FONCTIONS TRANSVERSES							
F-1	Appliquer une politique des ressources humaines responsable et adaptée aux besoins des agences de l'eau						
	Prise en compte des risques psychosociaux	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Taux de mobilité interne	6%	2%	19%	3%	5%	5%
F-2	Garantir par des dispositifs de contrôle interne un mécanisme porteur d'efficacité de l'action publique						
	Consolider une démarche qualité structurante	suivi	suivi	certification	suivi	renouvellement	suivi
	Renouvellement de la certification qualité						
	Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et financier opérationnel et efficace	mis en place	rapport	rapport	rapport	rapport	rapport
F-3	Piloter, anticiper et assurer un équilibre entre les recettes et les dépenses tout au long du programme						
	Niveau du fonds de roulement en mois de dépenses décaissables	2,6	1,97	3,15	1,21	1,13	1
F-4	Renforcer l'efficacité de l'action publique par une meilleure productivité et une plus grande maîtrise des dépenses publiques						
	Évolution du niveau des dépenses de fonctionnement (N/N-1)	-7%	-4%	-5%	ND	ND	ND
	Efficacité de l'agence de l'eau en ETP au 31/12 [] : Sous réserve des notifications de plafonds d'emplois	195,73	191,9	187,47	ND	ND	ND
F-5	Poursuivre une démarche d'exemplarité et d'éco-responsabilité de l'agence de l'eau						
	Contribuer à la modernisation des pratiques de l'Etat via la dématérialisation	38,1%	40,68%	41%	45%	47%	50%
	Télédéclaration des redevances						
F-5.2	Assurer un fonctionnement éco-responsable de l'agence de l'eau						
	CO ₂ bâtiment (émissions en t)	285	231	234	205	201	197
	CO ₂ déplacements professionnels (émissions en t)	120	97	92	127	121	115

Conception et réalisation : Agence de l'eau Rhin-Meuse / délégation à la communication
Crédits photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - F. Chaffarod - F. Doncourt - PO Lausecker - N. Leblanc - AS Léger -
JL Matte - O. Reb - C. Szacowny - MN. Wirtz - Commission internationale de la Meuse - EDF / R. Airdiasol

800 exemplaires - © Juillet 2016, Agence de l'eau Rhin-Meuse
Imprimé sur papier recyclé label écologique communautaire avec encres végétales



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr

